

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2024-2025

LA TRANSPARENCE
ON Y VOIT, ON Y VEILLE

Rédaction et révision linguistique

Lobbyisme Québec

Conception graphique et édition

Pige communication inc.

Ce document peut être consulté sur le site de Lobbyisme Québec au **www.lobbyisme.quebec**, sous la rubrique Centre de documentation.

Vous pouvez en obtenir un exemplaire en vous adressant à :

Lobbyisme Québec

900, boulevard René-Lévesque Est

Bureau 640

Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone :

Région de Québec : 418 643-1959

Région de Montréal : 514 954-1959

Ailleurs au Québec : 1 866 281-4615

Notes – Dans ce document, lorsque le contexte s’y prête, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN (imprimé) : 978-2-555-01907-2

ISBN (PDF) : 978-2-555-01908-9

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2025

ISSN (imprimé) : 1708-5349

ISSN (PDF) : 1708-5357

© Lobbyisme Québec

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La présente déclaration porte sur les contrôles en place à Lobbyisme Québec ainsi que sur la fiabilité des données contenues dans le rapport d'activité 2024-2025.

Lobbyisme Québec maintient un système de contrôle interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées adéquatement et, au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées afin d'assurer la production d'un rapport financier fiable.

À ma connaissance, les données présentées dans ce rapport sont fiables et correspondent à la situation qui avait cours au sein de l'institution au 31 mars 2025.

Le commissaire au lobbyisme,



Jean-François Routhier

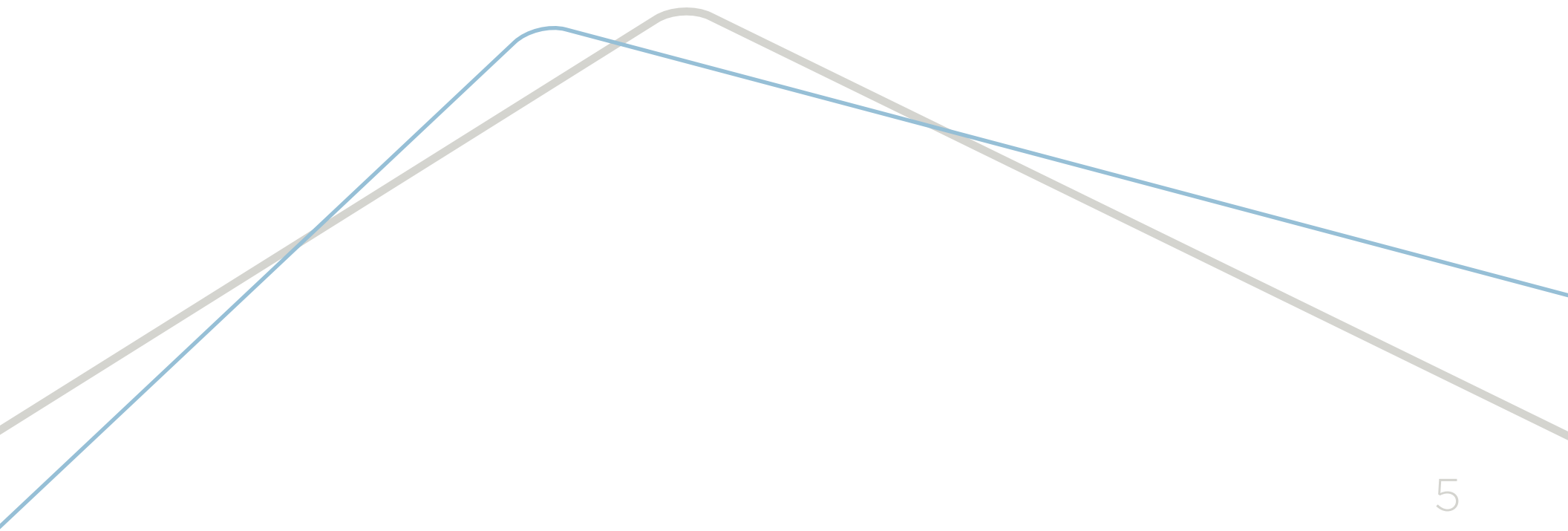
Québec, juillet 2025

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration sur la fiabilité des données	3	Résultats relatifs au plan stratégique	30
Message du commissaire au lobbyisme.....	6	Enjeu 1: Promouvoir la légitimité et l'engagement.....	31
LOBBYISME QUÉBEC	8	Enjeu 2: Améliorer la transparence et l'encadrement.....	34
Mission	9	Enjeu 3: Accroître la synergie organisationnelle	37
Vision.....	9	Priorités pour 2025-2026	41
Valeurs.....	9	Gestion contractuelle et ressources financières.....	42
Champ de compétence	9	Accessibilité et qualité des services	44
Pouvoirs	9	Annexes	45
Équipe de direction et organigramme	10	Annexe 1: Dossiers de surveillance	
Nouvelle cohorte du Comité consultatif		des trois dernières années.....	46
de Lobbyisme Québec	11	Annexe 2: Données de vérification et d'enquête	
Suivi des priorités 2024-2025.....	13	des trois dernières années.....	47
Carrefour Lobby Québec:		Annexe 3: Suivi des dossiers pénaux et des jugements	
un registre qui ne cesse d'évoluer.....	14	de Lobbyisme Québec en 2024-2025.....	49
Faits saillants 2024-2025	17	Annexe 4: Application des lois et des politiques.....	50
Rayonnement de l'institution	17		
Une collaboration étroite avec l'OCDE.....	19		
Communications.....	20		
Services à la clientèle	22		
Opérations au registre et activités de surveillance	24		
Vérifications et enquêtes.....	28		

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Répartition des effectifs au 31 mars 2025.....	11	Activités de conformité.....	25
Types de demandes traitées par le service à la clientèle	23	Cas analysés issus de la surveillance	26
Délais de traitement des demandes reçues par le service à la clientèle	23	Signalements reçus par Lobbyisme Québec pendant l'exercice financier 2024-2025	28
Activités de validation.....	24	Répartition du budget et des dépenses de Lobbyisme Québec.....	43



Message du commissaire au lobbyisme

LA TRANSPARENCE ON Y VOIT, ON Y VEILLE

C'est avec une grande fierté que je vous présente notre rapport d'activité 2024-2025 qui rend compte, encore une fois, d'une multitude de réalisations et de projets porteurs et innovants pour concrétiser la transparence des activités de lobbyisme exercées au Québec.

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble du personnel de Lobbyisme Québec. Leur engagement indéfectible et leur détermination à faire progresser la transparence dans les communications d'influence sont au cœur de nos accomplissements. Malgré la taille modeste de notre organisation, l'atteinte des résultats concrets et ambitieux des derniers mois témoigne de leur remarquable capacité à innover et à collaborer. J'ai le privilège de pouvoir compter sur une équipe aussi compétente qu'engagée, et je les en remercie sincèrement.

Une année d'actions déterminantes pour renforcer la transparence et la confiance

Parmi les réalisations marquantes de l'exercice financier, soulignons la mise en œuvre de notre plan de communication visant d'une part à rehausser la notoriété de l'institution et la confiance des citoyennes et des citoyens en une pratique saine et transparente du lobbyisme, et, d'autre part, à sensibiliser les

parlementaires à la nécessité de procéder à la refonte de la Loi. Ce plan comportait notamment une campagne publicitaire sans précédent pour notre institution diffusée à l'échelle du Québec à l'automne 2024 et à l'hiver 2025. Cette campagne a permis d'informer la population des outils mis en place pour encadrer et rendre visible la saine pratique du lobbyisme.

Nos efforts en sensibilisation et en surveillance, notamment auprès de notre groupe cible 2024-2026, ont par ailleurs été renforcés. Une opération auprès d'entreprises et d'organisations liées au domaine de l'intelligence artificielle ainsi qu'auprès de décideurs publics pour les sensibiliser aux communications d'influence dont ils pourraient faire l'objet en cette matière a ainsi été menée. Au nombre de personnes qui ont été sensibilisées, nul doute que cette opération portera ses fruits dans les prochains mois. Dans ce domaine en pleine expansion, il est impératif d'assurer une conformité proactive et rigoureuse.

Des efforts ont également été consacrés pour améliorer la transparence des mandats déclarés dans *Carrefour Lobby Québec*, qui célébrera cette année son troisième anniversaire. Notre registre ne cesse de s'améliorer et offre toujours plus de possibilités à ses utilisateurs. Toutefois, il convient de souligner que la satisfaction

de besoins plus complexes, notamment le regroupement des mandats de lobbyisme-conseil, requerra une réforme du cadre législatif actuel.

Enfin, notre profitable collaboration avec les régulateurs internationaux et avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est poursuivie. Notre partenariat avec l'OCDE s'est notamment concrétisé par une participation au *Forum mondial sur l'intégrité et la lutte anti-corruption*. Ce fut l'occasion de partager notre expertise, d'enrichir nos pratiques et de renforcer notre positionnement parmi les juridictions engagées en faveur de la transparence.

Notre cheval de bataille encore et toujours : la réforme de la Loi

Depuis près de deux décennies, les appels à une réforme de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* se succèdent, sans qu'une volonté politique ferme ne se soit traduite par des gestes concrets. Dès 2007, dans le tout premier **rapport quinquennal sur la mise en œuvre de la Loi**, le ministre de la Justice recommandait déjà des modifications substantielles. Le commissaire de l'époque, M^e André C. Côté, a d'ailleurs fortement appuyé cette orientation dans son rapport *Bâtir la confiance*.

Dix ans plus tard, mon prédécesseur, M^e François Casgrain, dénonçait à son tour l'inaction prolongée dans une déclaration sans équivoque : *La révision de la Loi : le temps est à l'action*, présentée lors du dépôt des amendements au projet de loi n° 56. Ces prises de position successives témoignent d'un consensus persistant sur la nécessité d'un encadrement législatif modernisé et adapté aux réalités contemporaines des communications d'influence.

Depuis mon entrée en fonction en 2017, nous avons poursuivi avec constance et détermination les efforts de mes prédécesseurs. À plusieurs reprises, nous avons réaffirmé – et démontré – la nécessité d'un encadrement moderne, clair et adapté des communications d'influence, essentiel au renforcement de la légitimité des processus décisionnels publics.

Aujourd'hui, force est de constater qu'il ne s'agit plus de bâtir la confiance, mais bien de la restaurer. Le contexte a évolué, les attentes citoyennes se sont accrues, et les

lacunes de la Loi actuelle sont devenues trop manifestes pour être ignorées. Cette situation compromet la transparence et alimente la méfiance envers les institutions publiques. Les citoyennes et citoyens du Québec réclament des gestes concrets pour une meilleure transparence. Il est plus que temps de répondre à cette exigence démocratique. Et ça passe par une réforme de la Loi.

Le moment d'agir est venu

À l'automne, j'ai présenté des propositions de modifications législatives au Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité avant d'entreprendre une tournée parlementaire auprès des représentants de tous les partis. Le constat fut unanime : le lobbyisme a beaucoup évolué et les règles du jeu doivent être adaptées.

Alors que tous les partis réclament la transparence et que la confiance de la population envers les institutions publiques s'effrite, la transparence ne peut

plus être reléguée au second plan. Les citoyennes et citoyens doivent avoir accès à une information qui reflète la réalité des communications d'influence dans notre société, avec l'avènement des médias sociaux, la multiplication et la polarisation des groupes d'intérêts et la hausse marquée de l'information disponible. Ce droit à la transparence est fondamental pour la santé de notre démocratie, et il est temps de le garantir pleinement.

Il appartient désormais à la classe politique de prendre ses responsabilités et de s'approprier pleinement ce dossier. Notre organisation est prête. Les outils sont en place. Le moment d'agir, c'est maintenant.

Le commissaire au lobbyisme,



Jean-François Routhier
Québec, juillet 2025

LOBBYISME QUÉBEC



MISSION

Surveiller et contrôler les activités de lobbyisme et mettre en œuvre leur transparence pour soutenir le droit à l'information et renforcer la confiance du public.

VISION

Être une autorité reconnue qui agit pour renforcer la pertinence de l'information, l'engagement et la mise en œuvre des meilleures pratiques de lobbyisme.

VALEURS

INTÉGRITÉ

Exercer nos fonctions en toute honnêteté, impartialité et indépendance.

RESPECT

Faire preuve de considération, de courtoisie, d'écoute, de discrétion et de diligence à l'égard de toutes les personnes avec lesquelles nous collaborons.

ENGAGEMENT

Véhiculer une perception positive du lobbyisme et s'assurer de la participation des lobbyistes, des titulaires de charges publiques, du public et des membres du personnel à l'encadrement efficace du lobbyisme.

COLLABORATION

Miser sur l'intelligence collective et la responsabilisation pour réaliser notre mission démocratique.

CHAMP DE COMPÉTENCE

La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002. Elle s'applique aux activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques travaillant dans les institutions parlementaires, dans plus de 350 ministères et organismes du gouvernement québécois ainsi que dans plus de 1 500 municipalités et organismes municipaux et supramunicipaux. Outre son vaste champ d'application, la Loi couvre également un large éventail de décisions publiques. Elle s'étend notamment aux décisions relatives à l'élaboration, à la présentation, à la modification ou au rejet d'une proposition législative ou réglementaire ou d'une résolution. Elle s'applique aussi à bon nombre d'actes administratifs, comme les décisions relatives aux orientations, programmes et plans d'action, les décisions relatives au processus de délivrance de permis, de certificats et d'autres autorisations ou au processus d'attribution de contrats, de subventions ou d'autres avantages pécuniaires ainsi que les décisions relatives à la nomination d'administrateurs publics.

POUVOIRS

Le commissaire au lobbyisme est nommé par l'Assemblée nationale du Québec, dont il relève afin d'assurer son indépendance. Dans le but de mener à bien son mandat de surveillance et de contrôle, le commissaire au lobbyisme est investi de pouvoirs d'inspection et d'enquête. Il peut agir ou autoriser toute personne à agir comme inspecteur pour vérifier l'application des dispositions de la Loi ou du Code de déontologie des lobbyistes. Il peut aussi, de sa propre initiative ou sur demande, faire des enquêtes s'il a des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu manquement à une disposition de la Loi ou du Code. Il peut alors désigner spécialement toute personne pour mener de telles enquêtes.

La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme confère également au commissaire les pouvoirs :

- › de donner et de publier des avis relativement à l'exécution, à l'interprétation ou à l'application de la Loi, d'un de ses règlements d'application et du Code;
- › d'accorder des mesures de confidentialité;
- › d'imposer des mesures disciplinaires.

ÉQUIPE DE DIRECTION ET ORGANIGRAMME



**JEAN-FRANÇOIS
ROUTHIER**
Commissaire
au lobbyisme

ÉMILIE GIGUÈRE
Secrétaire générale et directrice
des affaires institutionnelles
et de l'administration



**JEAN-FRANÇOIS
ROUTHIER**
Directeur par intérim
des opérations du registre,
de l'information à la clientèle
et de la surveillance



MARIE-PIER TREMBLAY
Directrice par intérim
de la vérification
et des enquêtes



**NICHOLAS
FRENETTE-BÉLAND**
Directeur
du Secrétariat corporatif
et des affaires juridiques



MARIE-CLAUDE BERNARD
Directrice
des affaires publiques
et des communications

Répartition des effectifs au 31 mars 2025

CATÉGORIE D'EMPLOI	NOMBRE*	REPRÉSENTATION FÉMININE	MOINS DE 35 ANS
Hors cadre	1	(0 %)	(0 %)
Cadre	5	2** (40 %)	(0 %)
Professionnel	29	18 (62 %)	5 (17 %)
Fonctionnaire	11	5 (45 %)	3 (27 %)
TOTAL	46	25 (54 %)	8 (17 %)

* Données extraites du Rapport des effectifs des Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR). Elles reflètent le nombre de postes créés au sein de notre organisation sans égard au fait que les postes soient pourvus ou non.

** La directrice par intérim de la vérification et des enquêtes est comptabilisée dans le personnel professionnel.

NOUVELLE COHORTE DU COMITÉ CONSULTATIF DE LOBBYISME QUÉBEC

Le Comité consultatif de Lobbyisme Québec est formé de représentants des diverses parties prenantes concernées par l'encadrement du lobbyisme au Québec et a pour mission de conseiller le commissaire sur des questions liées à la transparence, à la saine pratique et à l'encadrement du lobbyisme.

En septembre 2024, Lobbyisme Québec a officiellement annoncé la composition de la cohorte 2024-2027 de son Comité consultatif. Au terme d'un appel de candidatures, 18 personnes ont retenu l'attention de notre comité de sélection parmi de multiples candidatures de haute qualité.

Les membres de la cohorte 2024-2027 du Comité consultatif sont :

Membres lobbyistes :

- › M^{me} Marilie Beaulieu-Gravel, présidente, Association québécoise des lobbyistes, et conseillère principale – Affaires publiques et gouvernementales, Association québécoise des pharmaciens propriétaires (membre d'office)
- › M. François Crête, vice-président, relations gouvernementales – Québec, NATIONAL

- › M. Jonathan Gagnon, représentant de l'Alliance des cabinets de relations publiques du Québec, et vice-président et associé, TACT (membre d'office)
- › M^{me} Martine Perreault, présidente et stratège en affaires publiques, Mapé – Stratégie et affaires publiques
- › M. François Vincent, vice-président – Québec, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante¹

1. M. Vincent s'est retiré du Comité consultatif en mai 2025.

Membres titulaires de charges publiques :

- › M. Philippe Bettez Quessy, coordonnateur gouvernemental en éthique, Secrétariat du Conseil du trésor (membre d'office)
- › M^{me} Manon Blanchet, conseillère à la coordination, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, et anciennement députée de Crémazie, Assemblée nationale du Québec
- › M. Imad Rherrad, directeur de la prévision des revenus autonomes, ministère des Finances
- › M. Christian Tanguay, directeur général adjoint des services administratifs, Ville de Gatineau
- › M^{me} Lise Thériault, anciennement ministre, vice-première ministre et députée d'Anjou–Louis-Riel, Assemblée nationale du Québec

Membres experts :

- › M. Maxime Boucher, responsable de l'information et de la valorisation des données, Fédération des chambres de commerce du Québec, et chercheur affilié du Centre d'études en gouvernance, Université d'Ottawa
- › M^e Emilie Bundock, associée, Fasken²

- › M. Samuel Defacqz, chargé de cours en science politique à l'Institut d'études européennes Saint-Louis, Université catholique de Louvain Saint-Louis Bruxelles, et professeur invité au Département de science politique, Université Laval
- › M^{me} Justine Lalande, directrice de projets, Transfert Environnement et Société, chargée de cours en relations gouvernementales et lobbying, et candidate au doctorat en communication, Université du Québec à Montréal

Membres citoyens, médias et représentants de la société civile :

- › M^{me} Florence Côté, médecin spécialiste en microbiologie-infectiologie, Centre hospitalier universitaire de Québec-Université Laval, et administratrice de sociétés certifiée (ASC)
- › M^{me} Joanne Desjardins, présidente, Axe conseils, administratrice de sociétés certifiée (ASC), formatrice au Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, et doctorante à l'Université Paris Dauphine PSL sur l'activisme corporatif et l'engagement politique des entreprises

- › M. Christian Djoko Kamgain, Ph.D., gestionnaire de programme et rédacteur en chef de l'Observateur indépendant du Fonds mondial pour la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme (OFMAIDSPAN), et chargé de cours en éthique et intégrité des services publics, École nationale d'administration publique
- › M^{me} Dominique Villemare, directrice des relations gouvernementales et stratégiques, Les YMCA du Québec, et chargée de cours en relations publiques, gestion philanthropique et communication appliquée, Université de Montréal et Université du Québec à Montréal

2. M^e Bundock s'est retirée du Comité consultatif en décembre 2024.

SUIVI DES PRIORITÉS 2024-2025

- ✓ Élaborer un projet de loi satisfaisant les exigences que nous nous sommes fixées.
- ✓ Développer et déployer un plan de communication efficace afin de :
 - rehausser la notoriété de l'institution et la confiance des citoyens en une pratique saine et transparente des activités de lobbyisme;
 - sensibiliser les parlementaires à la nécessité de procéder à la refonte de la Loi.
- ✓ Soutenir et augmenter les résultats de nos activités de surveillance et de contrôle, notamment en mettant en œuvre notre stratégie de conformité et en nous dotant d'une stratégie de surveillance numérique.
- ✓ Poursuivre la mise en œuvre et le développement d'améliorations dans Carrefour Lobby Québec pour optimiser l'efficacité du registre et sa convivialité pour les utilisateurs, notamment en intégrant graduellement les possibilités offertes par l'intelligence artificielle.
- ✓ Maintenir la mobilisation et l'engagement des employés envers les objectifs de l'institution.

Les priorités identifiées se sont toutes concrétisées en cours d'année, hormis l'établissement d'une stratégie de surveillance numérique. Cette dernière sera vraisemblablement finalisée dans les premiers mois de l'année 2025-2026, puisque sa validation était en cours en fin d'exercice financier. La lecture des pages suivantes rend compte des travaux accomplis.

CARREFOUR LOBBY QUÉBEC

**UN REGISTRE QUI NE
CESSE D'ÉVOLUER**



CARREFOUR LOBBY QUÉBEC TOUJOURS PLUS DE POSSIBILITÉS POUR SES UTILISATEURS

Simplifier la déclaration et la mise à jour des mandats

La déclaration et la mise à jour des activités de lobbyisme se font de façon plus simple et conviviale, favorisant la conformité en temps réel de ces activités, depuis le déploiement en novembre 2024 de la fonctionnalité de rédaction et de publication de mandats sur téléphone mobile.

Des ajustements ont par ailleurs été apportés au processus de rédaction du mandat pour assurer une meilleure compréhension du degré de précision exigé par Lobbyisme Québec au regard des informations à divulguer. D'ailleurs, les déclarants peuvent maintenant indiquer dans leurs mandats, de manière volontaire, si leurs activités de lobbyisme incluent des démarches d'appel au grand public³, offrant ainsi davantage de transparence et de pertinence de l'information pour le citoyen. La fonctionnalité de renouvellement des mandats a aussi été grandement simplifiée par rapport à la procédure de l'ancien registre.

3. L'appel au grand public est le fait pour un lobbyiste d'obtenir l'appui d'une communauté de personnes afin qu'elle communique avec un titulaire d'une charge publique et exerce une pression sur lui de manière à le faire adhérer à une opinion donnée. Les membres de la communauté multiplient alors les communications et les interventions auprès des institutions publiques et du public en général, relayant de diverses façons un message précis pour influencer une décision publique par la pression populaire.

Améliorer la consultation, la recherche et la compréhension de l'information

Plusieurs changements ont été apportés afin d'améliorer la consultation, la recherche et la compréhension de l'information dans Carrefour Lobby Québec. Les utilisateurs qui consultent le registre peuvent désormais se créer un compte de recherche et de consultation. Ce compte leur permet de programmer des alertes selon les critères de recherche qui les intéressent et la fréquence à laquelle ils souhaitent les recevoir. Un outil incontournable, particulièrement pour les titulaires de charges publiques qui souhaitent rester informés en temps réel des activités de lobbyisme visant leur institution publique. La recherche d'information dans Carrefour Lobby Québec a aussi été améliorée, entre autres par l'ajout de filtres de recherche et par le déploiement d'une page de statistiques avancées. Enfin, il est maintenant possible de

savoir en un coup d'œil si un mandat a fait l'objet d'une intervention ou d'une radiation, notamment en raison de corrections requises dans les informations déclarées ou de l'imposition par le commissaire d'une mesure disciplinaire. L'onglet « Interventions » du mandat, ainsi que la mention « Radié » affichée sur le mandat concerné rendent compte de ces informations.

Être à l'écoute des usagers

Ces améliorations émanent de l'expertise que nous bâtissons à l'interne en administrant le registre, mais aussi d'enjeux soulevés ou de suggestions formulées par notre clientèle ou par les membres de notre Comité consultatif. La rétroaction de notre clientèle demeure fondamentale pour nous permettre d'améliorer en continu l'outil de la transparence du lobbyisme au Québec.



CARREFOUR LOBBY QUÉBEC EN CHIFFRES

Nombre de nouveaux lobbyistes inscrits

	2024-2025	2023-2024
TOTAL	2 033	2 772

Nombre de mandats déclarés

	2024-2025	2023-2024
Version initiale	3 119	3 461
Version modifiée	8 487	7 593
TOTAL	11 606	11 054

Nombre de lobbyistes actifs*

	2024-2025	2023-2024
Lobbyiste-conseil	571	509
Lobbyiste d'entreprise et d'organisation	6 181	5 501
TOTAL	6 752	6 010

Nombre d'entreprises, d'organisations ou de firmes-conseils ayant compté au moins un lobbyiste actif

	2024-2025	2023-2024
Nombre d'entreprises ou organisations	1 724	1 666
Nombre de firmes-conseils	296	285

Nombre de mesures de confidentialité

	2024-2025	2023-2024
Nouvelle mesure	1	3
Prolongation ou renouvellement	2	1
Levée (partielle ou totale)	2	1

Nombre de consultations

	2024-2025	12 JUIN 2023** AU 31 MARS 2024
Nouveaux utilisateurs***	61 480	40 358
Sessions****	127 827	96 283

* Le nombre de lobbyistes actifs correspond au nombre de lobbyistes associés à un mandat publié au cours de la période de référence.

** Le 12 juin 2023 correspond à la date de début de la surveillance des données de consultation de Carrefour Lobby Québec.

*** Cela correspond au nombre d'utilisateurs ayant interagi avec Carrefour Lobby Québec pour la première fois.

**** Cela correspond au nombre de fois où un utilisateur se rend sur le site www.carrefourlobby.quebec et y consulte une page.

FAITS SAILLANTS 2024-2025

Rayonnement de l'institution



2 présences de Lobbyisme Québec à des congrès et salons :

- › Jeux de la Science Politique
- › Journée de l'approvisionnement municipal organisée par l'Union des municipalités du Québec



3 textes publiés dans des médias spécialisés :

- › deux textes dans le recueil *Développements récents en matière d'intégrité publique 2025* du Barreau du Québec
- › un texte dans la revue *L'Actualité*



1 lettre ouverte du commissaire relayée par les médias :

Celle-ci portait sur la nécessité d'agir pour une vraie transparence des communications d'influence en proposant une révision de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.



5 entrevues médiatiques accordées par le commissaire :

- › à la journaliste Stéphanie Vallet, *Le Devoir*, en prévision d'un dossier sur le lobby de l'alcool;
- › au journaliste et animateur Antoine Robitaille pour son balado *Là-haut sur la colline*, diffusé sur les ondes de QUB Radio;
- › à la journaliste Annabelle Blais, *Le Journal de Montréal*, dans le cadre d'un dossier du bureau d'enquêtes de Québecor Média portant sur les règles d'après-mandat;
- › à la journaliste et cheffe d'antenne Marie-Claude Paradis-Desfossés, sur les ondes de LCN, en réaction à la série d'articles d'Annabelle Blais et de Marie-Christine Trottier concernant les règles d'après-mandat;
- › au journaliste Léo Mercier-Ross, *Le Devoir*, en réaction à la lettre ouverte du commissaire portant sur l'assujettissement de certaines fondations.



11 interventions du commissaire et de ses représentants à titre de panéliste ou de conférencier invité par :

- › l'Association québécoise des lobbyistes, dans le cadre de leur assemblée générale annuelle;
- › l'Association des Ombudsmans et des Médiateurs de la Francophonie (AOMF), dans le cadre de leur congrès annuel;
- › le Barreau du Québec, dans le cadre du colloque *Développements récents en matière d'intégrité publique 2025*. À cette occasion, deux interventions ont été faites par des représentants du commissaire;
- › le Sous-secrétariat aux marchés publics, dans le cadre du Forum des Responsables de l'application des règles contractuelles (RARC);
- › les Jeux de la Science Politique à l'Université de Montréal, dans le cadre des soirées d'ouverture et de fermeture de l'événement, à titre de commanditaire principal de l'édition 2025;
- › le Forum des jeunes de la fonction publique, dans le cadre de leur Programme d'accueil et d'intégration;
- › l'organisation Force Jeunesse, dans le cadre des Rencontres Action Jeunesse;
- › le Réseau des directeurs et des commissaires des lobbyistes (RDCL), à l'occasion de deux rencontres, l'une en présentiel à Ottawa en septembre et l'autre en virtuel en février;
- › le Forum des partenaires en intégrité publique, dans le cadre de la Journée de l'intégrité publique tenue à la fin mars à l'Agora de l'Assemblée nationale.

Une collaboration étroite AVEC L'OCDE

Depuis 2021, Lobbyisme Québec entretient une relation croissante avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette collaboration s'est intensifiée au cours de l'année 2024-2025, comme en témoigne notre participation active à plusieurs initiatives et événements majeurs de l'Organisation. Notre engagement soutenu illustre notre volonté de contribuer à l'avancement des normes internationales en matière de transparence et d'intégrité des activités de lobbyisme.

Faits saillants de notre collaboration :

- Contribution au groupe de travail Dialogue de confiance sur la thématique de l'influence, qui regroupe des régulateurs du lobbyisme, des entreprises et des organisations de la société civile;
- Organisation d'une présentation de l'OCDE à nos équipes et à celles du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité (SRIDAIL) à propos de la nouvelle *Recommandation sur la transparence et l'intégrité des activités de lobbyisme* de l'OCDE;
- Participation à quatre webinaires sur l'intégrité publique;
- Présence aux deux rencontres du Réseau des régulateurs du lobbyisme dont l'une s'est tenue en présentiel dans le cadre du *Forum sur l'intégrité et la lutte anti-corruption*.

Forum sur l'intégrité et la lutte anti-corruption

Une délégation composée de M. Jean-François Routhier, commissaire au lobbyisme, de M^{me} Émilie Giguère, secrétaire générale, et de M^{me} Isabelle Bélanger, adjointe exécutive à la direction, a participé à une mission à Paris dans le cadre du *Forum mondial sur l'intégrité et la lutte anti-corruption*, organisé par l'OCDE les 26 et 27 mars. Cet événement d'envergure internationale, qui réunit chaque année plusieurs centaines d'experts, de régulateurs et d'acteurs de la société civile issus de plus de 90 pays, a offert une tribune privilégiée pour faire rayonner l'expertise québécoise en matière de régulation du lobbyisme et pour réfléchir collectivement aux défis liés à la préservation de l'intégrité des institutions démocratiques.

Nos représentants ont activement pris part aux conférences de l'événement, approfondissant ainsi les relations professionnelles et l'expertise de l'organisation grâce aux échanges internationaux. L'outil d'intelligence artificielle en développement par Lobbyisme Québec et destiné à analyser les données de Carrefour Lobby Québec afin d'améliorer la qualité de l'information déclarée a également été présenté lors de la rencontre des régulateurs du lobbyisme. C'est d'ailleurs lors de cette rencontre que les représentants de l'Allemagne ont affirmé s'être inspirés de la fonctionnalité d'abonnement de la plateforme québécoise afin d'en implanter une similaire dans leur propre registre. La participation de Lobbyisme Québec au

Forum a représenté une vitrine d'envergure de l'expertise québécoise en innovation et un levier d'amélioration constante grâce à la richesse des échanges de savoirs et d'expériences.

Rencontres stratégiques à Paris

Profitant de leur présence à Paris, les membres de la délégation ont également tenu des rencontres avec des partenaires clés, notamment la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et la Délégation générale du Québec à Paris. Ces échanges ont permis de consolider les liens de collaboration et d'explorer de nouvelles avenues de coopération pour les années à venir.



COMMUNICATIONS

2 271

destinataires
de l'infolettre
LobbyScope



217

publications sur nos réseaux
sociaux ayant été affichées
70 238 fois sur les
écrans des internautes



167 519

visiteurs sur notre site Web,
soit **116 %** de plus qu'en
2023-2024



641

abonnés aux envois
hebdomadaires de
l'Info Carrefour Lobby,
l'infolettre présentant les
nouvelles inscriptions au
registre des lobbyistes

4



communiqués
de presse

2 

campagnes de publicité :

- › La transparence du lobbyisme, c'est votre droit, visant à faire valoir la nécessité d'améliorer l'encadrement du lobbyisme au Québec
- › La transparence amène la confiance. On y voit, on y veille, visant à augmenter la notoriété de Lobbyisme Québec et à mieux faire connaître notre régime d'encadrement

Exiger la
transparence
du lobbyisme
au Québec,
**c'est votre
droit!**



La transparence
amène **la confiance**
On y voit, on y veille

L O B
B Y I
S M E

688 

nouveaux abonnés à nos
comptes Facebook, LinkedIn,
BlueSky et X, soit **32%** de
plus qu'en 2023-2024, pour
un total de **2 846** abonnés

SERVICES À LA CLIENTÈLE



2 458

personnes rencontrées, soit 6 % de plus qu'en 2023-2024, dans le cadre de :

67 formations offertes

49 formations sur mesure

16 formations générales à date fixe

En outre, le commissaire a offert **6** formations à diverses clientèles :

- › aux membres du conseil d'administration de la Financière Agricole du Québec;
- › aux membres du conseil d'administration de Santé Québec, ainsi qu'aux directeurs de l'organisation à l'occasion d'une autre rencontre;
- › à des étudiants dans le cadre du cours L'État et l'entreprise de la Faculté de Management des HEC, ainsi que dans le cadre des cours Approches et enjeux des politiques et du management publics et Représentation des intérêts, tous deux de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

Enfin, depuis avril 2024, quatre modules d'autoformation sont offerts aux employés du gouvernement du Québec sur la plateforme Moodle et, depuis décembre 2024, ils sont accessibles à tous sur YouTube :

- › **586** visionnements des modules sur Moodle, soit une moyenne de 146 visionnements par module depuis avril 2024;
- › **368** visionnements des modules sur YouTube, soit une moyenne de 92 visionnements par module depuis décembre 2024.



3 237

demandes de renseignements et d'assistance-conseil traitées par le service à la clientèle

57

demandes de journalistes traitées par les responsables des relations avec les médias

Types de demandes traitées par le service à la clientèle

TYPE DE DEMANDE	REÇUE PAR CLAVARDAGE	REÇUE PAR COURRIEL	REÇUE PAR MESSAGE VOCAL	REÇUE PAR TÉLÉPHONE	REÇUE PAR FORMULAIRE WEB	TOTAL
Accompagnement dans Carrefour Lobby Québec	31	11	43	284	55	424
Commentaire ou suggestion	0	1	1	1	1	4
Demande de formation	1	29	0	6	17	53
Demande de renseignements	173	150	334	1 621	467	2 745
Soutien technique	1	1	1	2	6	11
TOTAL	206	192	379	1 914	546	3 237

Délais de traitement des demandes reçues par le service à la clientèle

CANAL DE RÉCEPTION	NOMBRE DE DEMANDES REÇUES	DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE (EN HEURES) JUSQU'À LA SATISFACTION DU CLIENT PENDANT LES HEURES OUVRABLES (8 H 30 À 16 H 30, À L'EXCEPTION DU MERCREDI OÙ L'HORAIRE EST DE 10 H À 16 H 30)*
Clavardage	206	04:56
Courriel	192	08:16
Message vocal	379	02:57
Téléphone	1914	05:23
Formulaire Web	546	11:46
Délai de traitement total moyen**		06:19

* Ce délai contient tant les demandes simples que les demandes complexes qui nécessitent des vérifications auprès des affaires juridiques ou auprès des responsables du soutien informatique. De plus, les délais de traitement incluent les périodes d'attente pour un retour de client.

** Rappelons que l'engagement de Lobbyisme Québec au regard des délais de traitement des demandes de renseignements est de un jour ouvrable pour obtenir une réponse à une requête simple et de dix jours ouvrables pour obtenir une réponse à une requête plus complexe qui nécessite des recherches ou des vérifications.

OPÉRATIONS AU REGISTRE ET ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE

4 664 

**activités de validation, de
conformité et de surveillance**

2 261 activités de validation

1 273 activités de conformité

1 130 activités de surveillance

Activités de validation

Depuis le lancement de Carrefour Lobby Québec, la nouvelle équipe responsable des opérations du registre effectue la validation des Espaces professionnels et des Espaces collectifs. La création de ces Espaces est préalable à la déclaration des mandats.

Des vérifications de l'identité des individus sont donc effectuées, de même que des validations des informations corporatives dans différents registres. De multiples communications ont été envoyées en vue de régulariser des situations.

	2024-2025	2023-2024
Nombre d'Espaces professionnels validés	1 325	1 953
Nombre d'Espaces collectifs validés	936	1 269
TOTAL	2 261	3 222

Activités de conformité

Au cours de l'année 2024-2025, Lobbyisme Québec a débuté des activités de conformité au regard des informations déclarées dans Carrefour Lobby Québec afin d'identifier :

- › les Espaces collectifs à partir desquels aucun mandat n'a été déclaré;
- › les charges publiques imprécises ou erronées déclarées dans les mandats des lobbyistes;
- › toute autre forme d'erreur ne pouvant être corrigée par la mise à jour d'un mandat.

Dans le cadre de ces activités, des communications ont été transmises par courriel, dont des avis en vertu de l'article 21 de la Loi, pour exiger que les lobbyistes-conseils concernés ou, dans le cas des lobbyistes d'entreprise ou d'organisation, les plus hauts dirigeants des entreprises ou des organisations concernés, apportent les corrections requises. Ces avis font l'objet d'interventions inscrites à Carrefour Lobby Québec lorsqu'elles visent un mandat publié.

	ESPACE COLLECTIF DANS LEQUEL AUCUN MANDAT N'A ÉTÉ DÉCLARÉ ⁴	CHARGE PUBLIQUE IMPRÉCISE OU ERRONÉE	ERREUR NE POUVANT ÊTRE CORRIGÉE PAR LA MISE À JOUR DU MANDAT	AUTRES ACTIVITÉS DE CONFORMITÉ	TOTAL
Nombre de courriels informatifs acheminés	792	292	s. o.	s. o.	1 084
Nombre d'avis administratifs acheminés	s. o.	57	2	3	62
Nombre de demandes de correction envoyées en vertu de l'article 21 de la Loi	s. o.	19	5	0	24
Nombre d'interventions dans des mandats	s. o.	29	43	0	72
Nombre de mandats radiés	s. o.	10	21	0	31
TOTAL					1 273

4. Activité ponctuelle qui a par la suite été automatisée en février 2025.

Activités de surveillance

Plusieurs activités de surveillance sont effectuées, dont une revue de l'actualité, le suivi de l'agenda des membres du Conseil des ministres⁵ et une analyse des déclarations à Carrefour Lobby Québec. Celles-ci visent notamment à surveiller le respect des délais et la divulgation des règles d'après-mandat (RAM).

30
activités ont mené à une déclaration dans Carrefour Lobby Québec, parmi les 202 dossiers de surveillance fermés durant l'année

331
lettres de rappel des obligations relatives aux délais ont été envoyées à des lobbyistes ou à des plus hauts dirigeants

5. Publication sur le site Web du gouvernement du Québec de l'horaire des activités parlementaires, des activités publiques et des rencontres des membres actuels du Conseil des ministres.



* Vérifications à la suite de l'envoi de lettres par lesquelles les décideurs publics demandent aux lobbyistes de s'inscrire

** Mesure conf. : Mesures de confidentialité

598
cas issus de la surveillance ont été analysés

À noter que, depuis l'année 2023-2024, ce total inclut tous les cas analysés, y compris ceux n'ayant pas mené à l'ouverture d'un dossier pour un autre type de suivi.



Cas analysés issus de la surveillance

	2024-2025	2023-2024
Nombre de cas analysés de façon plus poussée ou avec une intervention	185 (31%)	371 (51%)
Nombre de cas analysés et non retenus	413 (69%)	353 (49%)
Nombre total de cas analysés issus de la surveillance	598 (100%)	724 (100%)

Stratégie de surveillance numérique

Au cours de l'exercice 2024-2025, Lobbyisme Québec a par ailleurs entrepris la première phase du développement d'une stratégie de surveillance numérique afin, d'une part, de réviser ses pratiques et outils de surveillance en fonction des meilleures pratiques et des récentes innovations technologiques et, d'autre part, d'optimiser ses activités de surveillance afin de les adapter aux nouvelles réalités du lobbyisme. Pensons notamment à l'utilisation grandissante des réseaux sociaux, du similitantisme⁶, de l'appel au grand public⁷ et de l'usage de plus en plus répandu de l'intelligence artificielle dans la conception et la réalisation de campagnes d'influence auprès des institutions publiques, des élus et des fonctionnaires. Cette stratégie, en cours de validation à la fin d'exercice financier, entamera une deuxième phase en 2025-2026. Cette dernière consistera à développer puis à déployer des outils de surveillance assistés par l'intelligence artificielle. Cela permettra d'améliorer nos activités de surveillance et les résultats qui en découlent, tout en optimisant nos ressources internes limitées. Mentionnons que Lobbyisme Québec s'est engagée à partager les paramètres de la stratégie avec plusieurs partenaires membres du Forum des partenaires en intégrité publique afin que ceux-ci puissent en bénéficier.

6. Le similitantisme (*astroturfing*) est une forme d'appel au grand public qui se distingue par le fait que le bénéficiaire réel de cette stratégie de communication demeure occulte. Ce phénomène consiste en la création ou la captation induite de mouvements citoyens au bénéfice d'intérêts particuliers. Le public et les titulaires de charges publiques sont alors gardés dans l'ignorance de l'identité des bénéficiaires réels des intérêts défendus par un mouvement citoyen en apparence spontané, mais qui est véritablement créé de toutes pièces.

7. L'appel au grand public est défini à la note n° 4 du présent rapport.

Opérations de surveillance et de sensibilisation auprès d'un groupe cible : l'intelligence artificielle

En 2024-2025, Lobbyisme Québec a mené une opération de surveillance et de sensibilisation auprès d'entreprises et d'organisations liées au domaine de l'intelligence artificielle. Les objectifs recherchés étaient de les sensibiliser à l'application de la Loi et d'accroître la visibilité de Lobbyisme Québec.

Divers moyens ont été utilisés pour y parvenir :

- 77 plus hauts dirigeants d'entreprise non-inscrits au registre ont reçu un courriel pour promouvoir la transparence et les informer de notre offre de formation sur la Loi;
- 29 plus hauts dirigeants d'entreprise ou lobbyistes-conseils ayant déclaré un mandat à Carrefour Lobby Québec ont reçu un courriel afin de leur rappeler leurs obligations;
- 355 dirigeants d'organisme et sous-ministres, ainsi que 9 630 titulaires de charges publiques œuvrant dans les institutions municipales, ont reçu un courriel pour les sensibiliser sur les communications d'influence dont ils pourraient faire l'objet;
- une page Web destinée aux acteurs ciblés par le groupe cible a été créée afin de les informer sur cette opération ainsi que sur leurs obligations en matière de lobbyisme; et
- un article a été publié dans l'infolettre LobbyScope en décembre 2024.

VÉRIFICATIONS ET ENQUÊTES

SIGNALEMENTS

37

signalements reçus
par Lobbyisme
Québec, soit une
augmentation de 12 %
comparativement
à 2023-2024

36



signalements recevables,
soit 97 % des signalements
reçus au cours de l'année.
Cela représente une
augmentation de 3 points
de pourcentage par rapport
à l'exercice 2023-2024

Signalements reçus par Lobbyisme Québec pendant l'exercice financier 2024-2025

PROVENANCE	NOMBRE DE SIGNALEMENTS REÇUS	RECEVABLES	NON RECEVABLES
Titulaire d'une charge publique	18 (49 %)	18 (100 %)	0 (0 %)
Lobbyiste	5 (14 %)	5 (100 %)	0 (0 %)
Citoyen	12 (32 %)	11 (92 %)	1 (8 %)
Anonyme	2 (5 %)	2 (100 %)	0 (0 %)
TOTAL	37	36	1

DOSSIERS DE VÉRIFICATION ET D'ENQUÊTE



Dossiers de vérification et d'enquête

23 dossiers de vérification et d'enquête ouverts en 2024-2025, soit une **diminution de 57 %** par rapport à 2023-2024⁸

45 dossiers de vérification et d'enquête fermés en 2024-2025, soit une **augmentation de 29 %** par rapport à 2023-2024⁹

13 communications ont été envoyées à des lobbyistes ou à des plus hauts dirigeants à la suite de la fermeture d'un dossier de vérification ou d'enquête

12 lettres de rappel des obligations

1 avis de manquement



Vérifications

18 dossiers de vérification ouverts

- › **2** à l'initiative de Lobbyisme Québec
- › **16** issus de signalements reçus

29 vérifications conclues¹⁰ en cours d'année

- › **28** étaient conformes ou ne donnaient pas de motifs raisonnables de croire qu'il y a eu manquement à la Loi ou au Code de déontologie des lobbyistes
- › **1** a été transférée en enquête



Enquêtes

5 dossiers d'enquête ouverts

- › **5** à l'initiative de Lobbyisme Québec
- › **Aucun** issu de signalements reçus

16 enquêtes conclues¹¹ en cours d'année

- › **12** d'entre elles n'ont pas permis d'établir que des manquements ont été commis
- › **3** ont été transmises au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour l'imposition de sanctions pénales, menant à un total de **12** constats signifiés
- › **1** a mené à l'imposition de mesures disciplinaires

8. En 2023-2024, 54 dossiers de vérification et d'enquête ont été ouverts.

9. En 2023-2024, 35 dossiers de vérification et d'enquête ont été fermés.

10. Considère également les dossiers en cours au début de l'année (37).

11. Considère également les dossiers en cours au début de l'année (42).

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE

2022-2026



ENJEU 1

Promouvoir la légitimité et l'engagement

> OBJECTIFS, CIBLES ET RÉSULTATS

1.1 Améliorer la connaissance et la perception du lobbyisme, de son encadrement et de Lobbyisme Québec

INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025	RÉSULTAT 2023-2024
Nombre de répondants ou formateurs dans les institutions publiques	80	15	17
Nombre de formateurs reconnus dans les entreprises et organisations privées	25	0	0
Indice de confiance dans la transparence et la saine pratique des activités de lobbyisme au Québec	Mesure intermédiaire	6 %	6 %

Répondants dans les institutions publiques

Lobbyisme Québec souhaite qu'il y ait, dans les instances où œuvrent des titulaires de charges publiques (ministères, villes et municipalités, organismes gouvernementaux et municipaux, etc.), une ou des personnes identifiées spécifiquement à titre de répondant en matière de lobbyisme. À l'instar du rôle du répondant en éthique encadré par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), le rôle de cette personne, suivant une formation et des outils partagés, est d'agir à titre de premier répondant au sein de son organisation pour répondre aux questions et besoins en matière de lobbyisme. Cette personne pourra également être appelée à élaborer une politique ou une procédure

en matière de lobbyisme, à promouvoir les formations en matière de lobbyisme auprès de ses collègues et à donner elle-même une formation de base concernant l'encadrement du lobbyisme au Québec, après avoir réussi la formation de formateurs reconnus par Lobbyisme Québec.

Au cours de l'année 2024-2025, une page Web a été créée pour ces répondants. On y trouve des outils, testés et approuvés par quelques répondants-testeurs, pour les soutenir dans leur rôle. Une formation spécifique a également été proposée aux testeurs qui en ont approuvé le contenu. Concernant le recrutement de nouveaux répondants en matière de lobbyisme, les efforts ont été concentrés sur l'accompagnement du SCT dans la

détermination du rôle du futur responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI). La politique, en cours de révision du côté du SCT, devrait être rendue publique et effective au cours de l'année 2025. Considérant le nombre important de ministères et organismes qui seront soumis à cette politique, il est loisible de croire que notre cible de 80 répondants ou formateurs dans les institutions publiques sera atteinte.

Formateurs reconnus dans les entreprises et organisations privées

Au cours de la période de référence, les efforts ont principalement été consacrés à la création d'une formation visant à constituer des cohortes de formateurs reconnus par Lobbyisme Québec dans des entreprises

et organisations. Rappelons que l'objectif est de multiplier les sources d'information concernant le lobbyisme et sa régulation par l'administration de formations aux différents publics concernés par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et le Code de déontologie des lobbyistes.

Concrètement, les étapes suivantes ont été réalisées en 2024-2025 au regard de notre indicateur portant sur les formateurs reconnus dans les entreprises et organisations privées : identification de la ressource externe qui accompagne Lobbyisme Québec dans la création de cette formation, analyse préliminaire des besoins, architecture d'accréditation, architecture et scénarios de formation, élaboration du matériel pédagogique, du cahier d'apprentissage et des premières versions des examens.

La validation des livrables et du matériel d'évaluation se fera au premier trimestre de 2025-2026. Une première cohorte de formateurs reconnus par Lobbyisme Québec devrait être formée à l'automne 2025 et être active dès l'hiver 2025-2026.

Efforts soutenus pour une meilleure connaissance et une perception positive du lobbyisme, de son encadrement et de notre institution

En 2023-2024, nous révélions que seulement 6 % des Québécois indiquent avoir confiance que le lobbyisme au Québec est effectué de manière transparente et éthique. Le sondage révélait toutefois qu'une meilleure connaissance de Lobbyisme Québec et de l'encadrement du lobbyisme au Québec tend à augmenter la confiance du public en une pratique saine et transparente du lobbyisme.

C'est pourquoi l'année 2024-2025 a été consacrée au déploiement d'efforts de communication visant à accroître la notoriété de Lobbyisme Québec et son rôle comme régulateur du lobbyisme auprès de la population québécoise.

Bien que d'autres facteurs puissent influencer cet indice de confiance, la mesure de cet indicateur prévue en 2025-2026 nous permettra d'évaluer les effets de nos actions de communication sur la notoriété de Lobbyisme Québec et sur la connaissance de son rôle de régulateur. Nous espérons pouvoir confirmer l'hypothèse selon laquelle une meilleure connaissance de notre organisation et de l'encadrement du lobbyisme contribue à accroître la confiance du public envers la pratique du lobbyisme.

1.2 Améliorer l'accessibilité à l'information sur les activités de lobbyisme

INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025	RÉSULTAT 2023-2024
Taux de croissance du nombre de mandats publiés dans la nouvelle plateforme	1 %	5 % 11 606 mandats publiés, soit 3 119 versions initiales et 8 487 versions modifiées	11 054 mandats publiés*, soit 3 461 versions initiales et 7 593 versions modifiées
Taux de croissance du nombre de consultations de la nouvelle plateforme	1 %	33 % 127 827 sessions**	96 293*** sessions

* Le résultat indiqué dans le rapport d'activité 2023-2024 tenait compte uniquement des 3 461 versions initiales. Il ne tenait pas compte des 7 593 versions modifiées, pour un résultat ajusté de 11 054 mandats publiés.

** Une session correspond à la consultation d'une page de www.carrefourlobby.quebec par un utilisateur.

*** Pour la période du 12 juin 2023 au 31 mars 2024. Les données de consultation de Carrefour Lobby Québec ont été colligées à compter du 12 juin 2023.

Le nombre de mandats publiés dans Carrefour Lobby Québec, soit 11 606, a connu une légère hausse (5 %) comparativement au nombre de mandats publiés en 2023-2024 (11 054). Les 11 606 mandats déclarés comprennent 3 119 versions initiales et 8 487 versions modifiées. Il est intéressant de noter une hausse de 12 % des mandats modifiés. Nos opérations de validation des informations déclarées dans Carrefour Lobby Québec expliquent en partie cette hausse. Rappelons que ces opérations amènent les lobbyistes-conseils ou, dans le cas des lobbyistes d'entreprise ou d'organisation, les plus hauts dirigeants des entreprises ou des organisations, à apporter

les corrections requises à leurs déclarations afin de respecter les paramètres de la Loi. Ces ajustements apportent clarté et précision aux déclarations, ce qui contribue à une plus grande transparence au bénéfice des citoyens.

Mentionnons par ailleurs que Carrefour Lobby Québec a été consulté 127 827 fois par ses utilisateurs en cours d'année, ce qui représente une hausse de 33 % des interactions avec la plateforme comparativement à l'an dernier.

1.3 Augmenter le volume des activités de surveillance et de contrôle et leur diffusion

INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT* 2024-2025	RÉSULTAT 2023-2024
Taux de croissance du nombre d'activités de contrôle exercées par Lobbyisme Québec	3 %	-28 %** 23 activités de contrôle	9 % 35 activités de contrôle
Nombre annuel de publications par Lobbyisme Québec concernant ses activités de surveillance et de contrôle	10	11	15

Le taux de croissance de nos activités de contrôle est basé sur le nombre de dossiers de vérification et d'enquête fermés et pour lesquels des interventions ont été réalisées. Ainsi, pour l'exercice financier 2024-2025, nous avons procédé à la fermeture de 23 dossiers, ce qui représente une baisse par rapport aux 35 dossiers de l'année précédente. Quant à la diffusion de nos activités de surveillance et de contrôle, celles-ci ont été mises en

lumière, notamment par des publications sur nos médias sociaux et des articles dans nos infolettres. Divers sujets ont été abordés, tels que le groupe cible sur l'intelligence artificielle, les sanctions pénales et disciplinaires imposées au cours de l'année ainsi que les opérations de conformité réalisées auprès de notre clientèle.

* Ce résultat est établi à partir d'un indice de référence de 32 activités de contrôle lequel a été établi en 2021-2022.

** En raison d'une équipe réduite temporairement, la cible n'a pas été atteinte.

Améliorer la transparence et l'encadrement

> OBJECTIFS, CIBLES ET RÉSULTATS

2.1 Contribuer à l'évolution du régime d'encadrement pour mettre en œuvre les meilleures pratiques

INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025	RÉSULTAT 2023-2024
Mise en œuvre de mesures significatives visant l'évolution du régime d'encadrement	Mesures qualitatives	› Tenue d'ateliers de travail et de réflexion sur la réforme de la Loi, notamment sur la pertinence de l'information devant se trouver au registre des lobbyistes › Présentation au Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité de la mise à jour 2024 de la recommandation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la transparence et l'intégrité des activités de lobbying et d'influence › Diffusion, en collaboration avec les membres du Réseau des directeurs et des commissaires des lobbyistes du Canada, d'un document de discussion portant sur une norme commune en matière d'enregistrement par défaut des lobbyistes impliquant une élimination des seuils d'assujettissement › Participation du commissaire à la Semaine de l'intégrité publique 2025 tenue à Paris et organisée par l'OCDE	› Présentation des travaux du sous-comité sur l'évolution de l'encadrement et d'une synthèse des échanges, commentaires et recommandations proposées aux membres du Comité consultatif de Lobbyisme Québec dans le cadre de ces travaux › Tenue d'ateliers de réflexion sur la pertinence de l'information à divulguer au registre des lobbyistes* › Participation du commissaire à une mission à Paris et à Malte, en mai et juin 2023, dans le contexte de la Semaine de l'intégrité publique et d'une mission organisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) › Participation du commissaire à la Semaine de l'intégrité publique 2024 tenue à Paris et organisée par l'OCDE
Pourcentage d'avis d'interprétation actualisés	75 %	Aucun avis actualisé 25 %**	2 avis actualisés 25 %

* Ces ateliers se sont tenus avec des représentants de certains organismes et institutions publiques dans le but de mieux connaître leur réalité ainsi que les principaux permis, autorisations, certificats ou contrats délivrés ou accordés de leur côté. Cette information nous permettra éventuellement de proposer des modifications au régime d'encadrement afin de cibler les décisions utiles et pertinentes pour le public en général.

** La révision des avis du commissaire n'a pas été priorisée au cours de l'exercice 2024-2025 en raison d'enjeux de capacité interne et en considération de l'incertitude découlant de l'avancement des travaux portant sur la réforme du cadre législatif. Le contenu des avis d'interprétation sera vraisemblablement affecté par cette réforme dont la teneur précise reste à confirmer.

Évolution du cadre législatif: nos démarches se poursuivent

Lobbyisme Québec a poursuivi ses travaux de réflexion sur la réforme du régime d'encadrement tout au long de l'année 2024-2025. Ces travaux ont notamment porté sur la pertinence des informations qui devraient être divulguées au registre des lobbyistes et sur les règles de divulgation de ces renseignements.

Demeurant à l'affût des meilleures pratiques en matière d'encadrement du lobbyisme dans le monde, Lobbyisme Québec a organisé, en collaboration avec l'OCDE, une présentation au Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité de la recommandation rendue publique en mai 2024 du Conseil de l'OCDE sur la transparence et l'intégrité des activités de lobbying et d'influence. Plusieurs éléments de cette recommandation s'inscrivent dans la lignée de la réforme du régime d'encadrement souhaitée par Lobbyisme Québec.

Comme mentionné précédemment dans la section sur notre collaboration étroite avec l'OCDE, le commissaire a participé

à la Semaine de l'intégrité publique 2025 organisée par cette organisation internationale. En plus de renforcer les liens avec les régulateurs du lobbyisme des États membres de l'OCDE, cette participation a permis d'alimenter les réflexions sur l'évolution du régime d'encadrement en s'inspirant des meilleures pratiques en vigueur à l'international.

À l'automne 2024, Lobbyisme Québec et ses partenaires du Réseau des directeurs et commissaires des lobbyistes du Canada diffusaient un document de discussion mettant de l'avant la mise en place d'une norme commune en matière d'enregistrement par défaut des lobbyistes. Cette norme supposerait l'élimination de seuils d'assujettissement de la nature de celle de la partie importante prévue à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.

Carrefour Lobby Québec: l'appréciation des utilisateurs

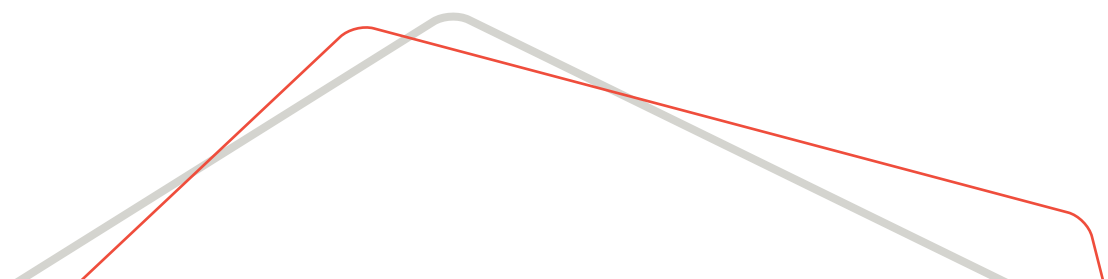
Le sondage pour mesurer le taux de satisfaction globale des utilisateurs de

Carrefour Lobby Québec s'est déroulé du 28 janvier au 31 mars 2025. Contrairement à l'année précédente, où 607 répondants avaient répondu à la question « Sur une échelle de 1 à 10, comment évaluez-vous votre expérience dans Carrefour Lobby? », seulement 396 répondants ont partagé leur appréciation de l'outil en 2024-2025. Ces répondants, composés de lobbyistes, titulaires de charges publiques, plus hauts dirigeants (PHD), citoyens, représentants des médias et représentants de lobbyistes ou de PHD, ont attribué une note moyenne de 56 %. Les données recueillies n'étant pas assorties de commentaires, il est difficile pour Lobbyisme Québec d'identifier les sources d'insatisfaction et les mesures réparatrices afférentes à ces résultats. Mentionnons néanmoins que de nombreuses fonctionnalités ont été ajoutées à l'outil en 2024-2025, dont plusieurs sont issues de recommandations qui nous ont été formulées lors d'échanges avec le service à la clientèle.

Mentionnons par ailleurs qu'un sondage réalisé par Léger Marketing auprès des lobbyistes inscrits au registre s'est tenu du 29 janvier 2025 au 19 février 2025. Ce sondage apporte des données supplémentaires sur l'appréciation du registre par la clientèle tenue d'y faire des déclarations. Ainsi, 992 répondants ont répondu à un questionnaire en ligne, lequel comprenait la question suivante : « Quel est votre degré de satisfaction à l'égard des éléments de mission de Lobbyisme Québec? » L'un des éléments concernait les opérations

2.2 Offrir une plateforme de divulgation simple, claire et efficace, la promouvoir et la faire évoluer

INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025	RÉSULTAT 2023-2024
Taux de satisfaction global des utilisateurs de la plateforme	70 %	56 %	68 %



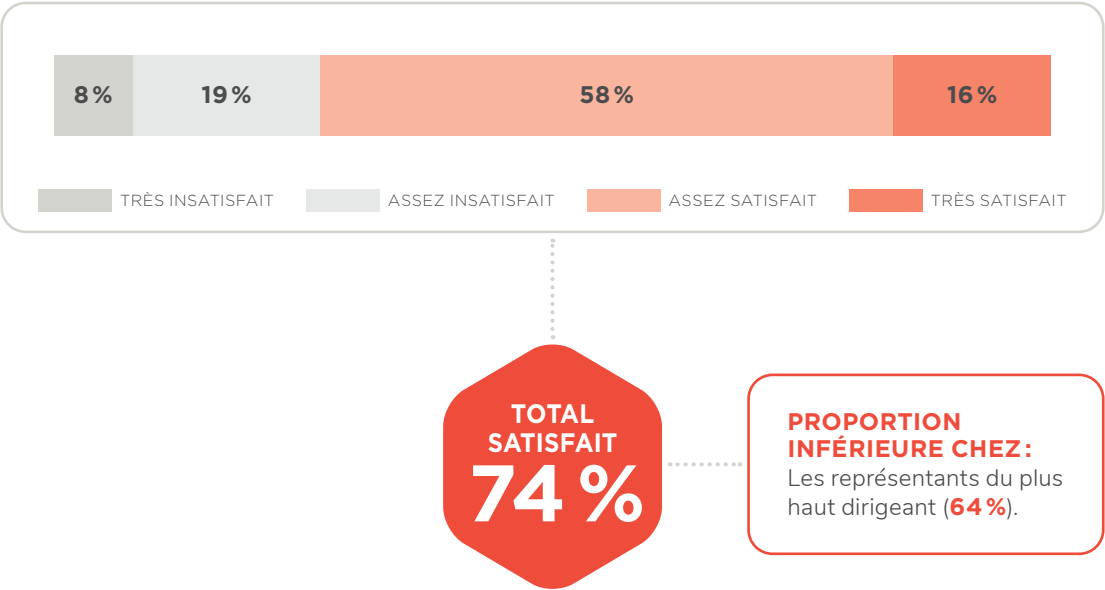
du registre des lobbyistes et 74 % des 697 répondants à cette question, ont affirmé en être assez satisfait ou très satisfait.

Soucieuse de faire évoluer la plateforme avec l'objectif de rendre la déclaration et la consultation toujours plus conviviales et efficaces pour les différents usagers, Lobbyisme Québec s'assurera de colliger des données supplémentaires sur l'appréciation de l'outil par la clientèle en 2025-2026.

Un sondage pour mesurer le taux de satisfaction de la clientèle quant à l'offre de services de Lobbyisme Québec s'est déroulé en continu tout au long de l'année. En tout, 669 répondants ont attribué une note moyenne de 95 %. Les services pour lesquels la clientèle a été sondée sont :

- › les demandes de renseignements;
- › les demandes médias;
- › les formations;
- › les infolettres;
- › les demandes d'accès à l'information;
- › les demandes de confidentialité;
- › le traitement des signalements;
- › le traitement des plaintes.

Les opérations du registre (n=697)



INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025	RÉSULTAT 2023-2024
Taux de satisfaction quant à l'offre de services de Lobbyisme Québec	S.O.	95 %*	93 %**

* Des mesures ont été effectuées en 2024-2025 même s'il n'y avait pas de cible pour cette période.

** Le taux de satisfaction quant à l'offre de services de Lobbyisme Québec en 2023-2024 est de 93 % et non de 97 % tel que cela apparaît dans le rapport d'activité 2023-2024.

ENJEU 3

Accroître la synergie organisationnelle

> OBJECTIFS, CIBLES ET RÉSULTATS

3.1 Offrir une expérience de travail enrichissante pour tous

INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025	RÉSULTAT 2023-2024
Taux global de mobilisation du personnel	75 %	88 %	86 %

Sondage sur la mobilisation et la satisfaction du personnel

Un sondage sur le degré de mobilisation et de satisfaction du personnel de Lobbyisme Québec a été mené afin de sonder le personnel sur différentes thématiques :

- > la communication;
- > le développement des compétences;
- > l'équipe de travail;
- > la relation de supervision;
- > l'organisation du travail;
- > l'appréciation de la contribution et la reconnaissance;
- > la mobilisation;
- > la santé et la sécurité au travail;

- > les mesures contribuant à la qualité de vie à Lobbyisme Québec;
- > les rôles et responsabilités;
- > la gestion du changement et l'amélioration continue.

À la suite des recommandations reçues du comité chargé de l'évaluation éthique du sondage, deux questions ont été ajoutées à la thématique portant sur la santé et la sécurité au travail, afin de tenir compte de la sécurité identitaire et psychologique. Le questionnaire a été transmis aux employés par voie électronique en mars 2025 par l'équipe des ressources humaines de Lobbyisme Québec de façon confidentielle afin de préserver l'anonymat des répondants. Un rapport avec la compilation des résultats et les commentaires des employés a également été produit par l'équipe des ressources

humaines. Quatre-vingt-six pour cent (86 %) des employés ont rempli le questionnaire qui comptait 31 questions à choix de réponse, deux questions à développement et 11 sections réservées aux commentaires et aux suggestions pour chacune des thématiques.

Les résultats obtenus témoignent d'un fort taux de mobilisation. Toute thématique confondue, le taux moyen de mobilisation et de satisfaction du personnel est de 88 %, soit deux points de plus que le résultat obtenu à la cueillette de 2023-2024. La thématique des mesures contribuant à la qualité de vie à Lobbyisme Québec obtient les plus hauts taux de satisfaction avec 92 %. L'organisation du travail obtient le plus faible taux, soit 82 %.

Les résultats ainsi que les commentaires ont été transmis à tous les employés.

3.2 Soutenir et valoriser la synergie et la performance des équipes au sein de Lobbyisme Québec

INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025	RÉSULTAT 2023-2024
Pourcentage moyen d'appropriation des outils technologiques par les employés (autoévaluation)	S.O.	86 %*	85 %

* Des mesures ont été effectuées en 2024-2025 même s'il n'y avait pas de cible pour cette période.

Appropriation des outils technologiques par les membres du personnel

Pour la deuxième année consécutive, un sondage visant à mesurer le taux moyen d'appropriation des principaux outils technologiques par les employés a été réalisé du 31 janvier au 17 février 2025. La note de 86 % dépasse légèrement celle de l'année précédente. À la suite de l'analyse des résultats, un plan d'action a été élaboré pour poursuivre l'amélioration de la maîtrise des outils par les employés. Ce plan prévoit notamment la mise en place de formations ciblées sur certains outils ainsi que l'optimisation constante de certains processus d'affaires au sein de diverses directions.

personnel ont profité de formations totalisant 780 heures, soit 111 jours de travail/année pour une moyenne de 2,4 jours de formation par personne. La formation continue permet aux employés de déployer leur plein potentiel au profit de l'institution.

3.3 Consolider la gouvernance, le positionnement stratégique et les ressources de Lobbyisme Québec

INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025	RÉSULTAT 2023-2024
Nombre d'initiatives et de mesures structurantes (créées ou révisées), qui permettent de renforcer la gouvernance ou de favoriser l'innovation, la collaboration et l'utilisation optimale des ressources	9	9 initiatives ou mesures structurantes au cours de l'année	10 initiatives ou mesures structurantes au cours de l'année

Développement du savoir collectif

En 2024-2025, chaque direction a recueilli les besoins de son personnel et a ciblé puis réalisé plusieurs activités de formation. Des formations spécifiques ont aussi été suivies par certains employés, notamment en ce qui concerne la rédaction d'affaires et les techniques d'enquête. Tous les membres du

Durant cet exercice financier, neuf initiatives ou mesures structurantes ont été réalisées. Celles-ci s'ajoutent aux 18 initiatives et mesures structurantes réalisées depuis le début de la mise en œuvre de notre plan stratégique 2022-2026. Ces initiatives et mesures permettent de consolider notre gouvernance ou de favoriser l'innovation, la collaboration et l'utilisation optimale des ressources.

1. Actualisation de l'inventaire des risques institutionnels

Une gestion proactive des risques nous permet de renforcer notre résilience face aux crises et aux changements en développant des plans de contingence et des stratégies d'adaptation. Nous pouvons également mettre en place des mesures pour protéger nos ressources humaines, financières et matérielles, assurant ainsi la continuité de nos opérations. Au cours de l'année de référence, l'inventaire des risques a été actualisé, nous permettant ainsi d'établir une nouvelle priorisation de ceux-ci ainsi que des actions pour les mitiger afin de minimiser les perturbations et les pertes. Cette mise à jour de l'inventaire de nos risques constitue un intrant primordial en vue de l'élaboration du prochain plan stratégique.

2. Mise en place d'un espace centralisé donnant accès aux tableaux de bord, rapports et autres outils de suivi

Au cours de l'exercice 2024-2025, un espace interne a été conçu pour structurer et renforcer les dispositifs de suivi et d'analyse des données de gestion. Cet espace centralise les tableaux de bord, rapports, graphiques et indicateurs clés, facilitant ainsi l'accès aux données stratégiques et le partage d'information entre les équipes. Des mécanismes de gestion des accès ont été intégrés afin de garantir la confidentialité des données sensibles, en fonction des profils des utilisateurs.

3. Révision du Plan d'organisation administrative

La révision du Plan d'organisation administrative (POA) a découlé d'un mandat d'analyse et de recommandations confié par le commissaire à une firme externe pour déterminer la structure optimale permettant d'atteindre les principaux objectifs suivants :

› Délégation des responsabilités

Permettre au commissaire de déléguer les orientations et les fonctions opérationnelles du registre des lobbyistes en créant une direction responsable.

› Support du personnel

Stabiliser et assurer le support du personnel du service à la clientèle de Lobbyisme Québec, en rassemblant sous une même unité les ressources en communication régulière avec la clientèle.

› Gestion des enquêtes

Optimiser la gestion de l'équipe de vérification et d'enquêtes après des changements dans l'équipe de gestion et de coordination, en maximisant les pouvoirs de vérification, d'inspection et d'enquête, et en mettant en lumière les activités et réalisations de cette équipe conformément au plan stratégique 2022-2026. Assurer une séparation plus étanche des activités de surveillance et d'enquête.

› Redistribution des effectifs

Redistribuer les effectifs du Bureau du commissaire et secrétariat général (BCSG), incluant le Bureau de projets et d'optimisation de la performance, pour rassembler sous une même unité les ressources en analyse d'affaires, en technologie de l'information, en sécurité informatique et en gestion de l'information, contribuant ainsi à la synergie d'équipe et à la gestion optimale des ressources.

› Conseil stratégique

Mettre en place un mécanisme pour conseiller le BCSG sur les orientations et le développement stratégique et technologique de Lobbyisme Québec.

› Évolution agile en fonction de besoins ultérieurs

Établir les bases d'une future phase de réorganisation et d'optimisation de la structure de gestion une fois les modifications législatives apportées.

4. Adoption d'une Directive sur l'utilisation d'une langue autre que le français

Le 1^{er} juin 2024, est entrée en vigueur la *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français* de Lobbyisme Québec, qui précise la nature des situations pour lesquelles Lobbyisme Québec entend utiliser une autre langue que le français et qui remplace la directive provisoire entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023. Pour plus d'informations sur les actions prises par Lobbyisme Québec en lien avec les obligations qu'elle doit remplir suivant la *Charte de la langue française*, consultez la [page 53](#) du présent rapport.

5. Adoption d'objectifs et d'indicateurs visant à une utilisation exemplaire de la langue française

Durant l'année 2024-2025, et conformément à son devoir d'exemplarité en matière d'utilisation de la langue française, de sa promotion, de son rayonnement et de sa protection, Lobbyisme Québec, de concert avec les autres institutions parlementaires, s'est dotée d'objectifs d'exemplarité ainsi que d'indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de ces objectifs. Les activités réalisées par Lobbyisme Québec, fondées sur ces indicateurs et les objectifs d'exemplarité visés, sont énumérées à la page 53 du présent rapport.

6. Mise à jour du Cadre de référence en matière contractuelle

En octobre 2024, le Cadre de référence en matière contractuelle de Lobbyisme Québec a été mis à jour afin d'ajuster les seuils d'appel d'offres publics pour tenir compte de l'augmentation de ceux-ci dans les accords intergouvernementaux applicables aux organismes publics.

La mise à jour a également permis d'ajouter une exigence d'obtention de l'autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics pour toute entreprise qui souhaite conclure tout contrat avec Lobbyisme Québec comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement, applicable aux organismes publics en application de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. De plus, toute entreprise intéressée à conclure un contrat avec Lobbyisme Québec doit désormais, au moyen d'une déclaration écrite, reconnaître avoir

pris connaissance des exigences d'intégrité et s'engager à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat.

Finalement, certains ajustements ont été apportés concernant les conditions préalables à la conclusion d'un contrat pour les contrats de gré à gré qui ne font l'objet d'aucune discussion entre Lobbyisme Québec et le contractant.

7. Déploiement de Microsoft Intune pour rehausser la sécurité informatique

En avril 2024, Lobbyisme Québec a mis en place la plateforme Microsoft Intune afin de renforcer significativement la sécurité de son environnement informatique. Cette solution permet de restreindre l'accès aux systèmes de l'organisation uniquement aux ordinateurs et appareils mobiles enregistrés et reconnus. De plus, Microsoft Intune veille à ce que ces appareils soient à jour et respectent les politiques de sécurité établies par l'organisation.

8. Adoption d'un plan des mesures d'urgence

En juin 2024, Lobbyisme Québec s'est dotée d'un plan de mesures d'urgence (PMU) s'appliquant à tous les membres du personnel de Lobbyisme Québec. Le PMU a pour objectifs de décrire les différentes situations d'urgence ou de sinistre pouvant se produire dans un contexte de travail ainsi que de présenter les procédures à suivre en pareilles circonstances. En septembre 2024, le comité de santé et sécurité au travail de Lobbyisme Québec a tenu quatre séances visant à présenter le contenu du PMU à tous les

membres de l'organisation et ainsi offrir une formation sur les rôles et responsabilités en situation d'urgence, incluant celles relatives aux premiers soins.

9. Création du comité intersectoriel de développement stratégique des technologies institutionnelles, ci-après nommé DESTIN

Le comité DESTIN a pour objectif d'aider la direction dans l'évaluation des opportunités stratégiques en technologies de l'information et dans l'établissement d'orientations et de priorités de dossiers technologiques, notamment au regard du développement et de l'amélioration tactiques et stratégiques du système de mission Carrefour Lobby Québec. Tablant sur une vision transversale de l'institution, les orientations et priorités discutées et approuvées par le comité pourront ensuite être soumises au comité de direction pour une décision institutionnelle. Cela est particulièrement pertinent lorsque des impacts multisectoriels nécessitent l'implication des gestionnaires, des acquisitions importantes ou des changements stratégiques entraînant des répercussions budgétaires ou stratégiques globales.

PRIORITÉS POUR 2025-2026



1. Réforme législative

Déployer tous les efforts requis afin de favoriser le dépôt d'un projet de réforme de la Loi en 2025-2026.

2. Plan de communication

Poursuivre la réalisation d'un plan de communication ambitieux pour être plus proactifs dans l'espace public.

3. Promotion des activités

Promouvoir les résultats de la surveillance, de la conformité et des enquêtes, et développer des partenariats pour rehausser nos capacités, notamment par des enquêtes conjointes et des signalements améliorés avec l'assistance de répondants au sein des institutions publiques.

4. Stratégie numérique

Mettre en œuvre les recommandations concernant la stratégie numérique de surveillance et contrôle.

5. Carrefour Lobby Québec

Développer des améliorations dans Carrefour Lobby Québec, en utilisant l'intelligence artificielle pour des bénéfices concrets et une meilleure conformité des mandats à la Loi.

6. Mobilisation du personnel

Maintenir la mobilisation et l'engagement des membres du personnel, en étant notamment attentifs à leur charge de travail.

GESTION CONTRACTUELLE ET RESSOURCES FINANCIÈRES

Gestion contractuelle

Bien qu'il ne soit pas assujéti à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) et aux règlements, ainsi qu'aux politiques et directives qui en découlent, le commissaire a volontairement adopté son Cadre de référence en gestion contractuelle prenant effet le 1^{er} avril 2020. Une révision en a été effectuée en octobre 2024.

Ce cadre détermine les conditions applicables en matière de contrats publics pour le commissaire. Il s'applique aux contrats d'approvisionnement et de services, y compris les contrats en matière de technologies de l'information, ainsi qu'aux contrats de travaux de construction et de location d'immeuble.

Il prévoit notamment que le commissaire doit recourir à la procédure d'appel d'offres public pour la conclusion de certains contrats. Il instaure un processus d'évaluation du

rendement des contractants de même qu'un processus de réception et de traitement des plaintes. Par ailleurs, afin d'assurer la transparence des processus contractuels, le Cadre de référence prévoit la publication de l'information relative à certains contrats.

Enfin, le Cadre prévoit que le commissaire s'engage à informer annuellement le Bureau de l'Assemblée nationale de la conclusion de tout contrat conclu de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public, et ce, par le biais des prévisions budgétaires.

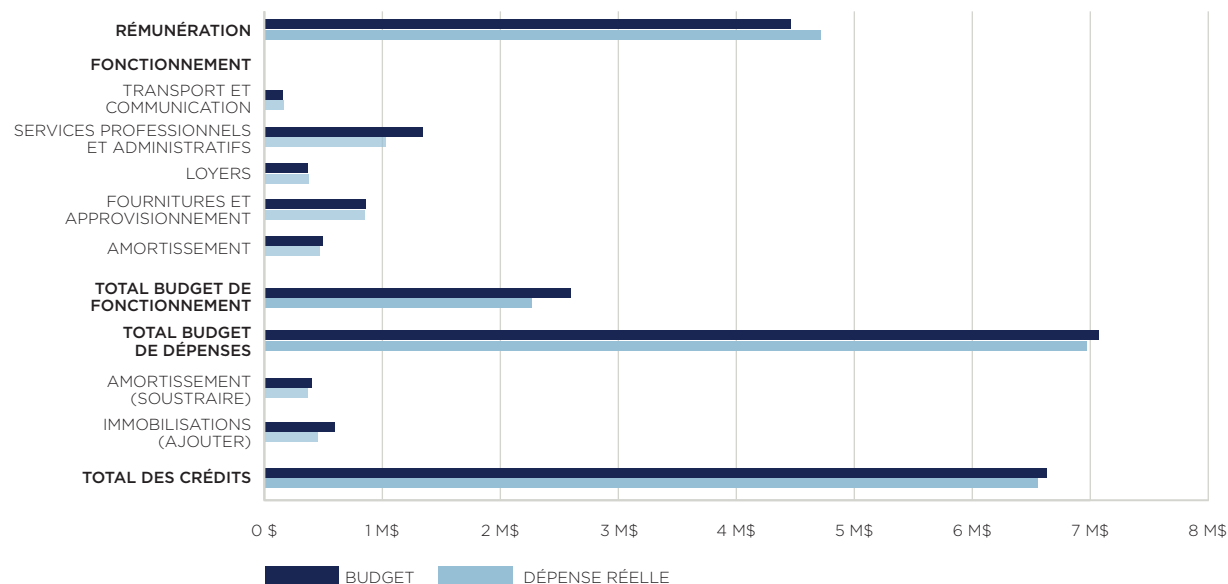
Au cours de l'exercice financier 2024-2025, un seul contrat répondant à ce critère a été conclu par Lobbyisme Québec. Il s'agit du contrat avec l'entreprise Zoho One pour des licences d'utilisation de notre centre d'engagement client ainsi que divers services applicatifs pour l'assistance aux clients. Les conditions de l'article 13(2) du Cadre de référence en matière contractuelle de

Lobbyisme Québec étant respectées, ce contrat, d'un montant de 89 010 \$, a pu être conclu de gré à gré, puisqu'un seul contractant est possible en raison d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tel un droit fondé sur une licence exclusive du bien. Le contrat est d'une durée de trois ans, débutant le 29 mai 2024 et se terminant le 28 mai 2027.

Utilisation des crédits alloués par le Bureau de l'Assemblée nationale

Conformément à l'article 35 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, nous préparons chaque année nos prévisions budgétaires annuelles et les soumettons au Bureau de l'Assemblée nationale, qui les approuve avec ou sans modifications. Le 22 février 2024, le Bureau de l'Assemblée nationale accordait à Lobbyisme Québec, pour l'exercice financier 2024-2025, un budget comportant des crédits totaux de 6 631 531 \$ et un budget de dépenses de 7 074 966 \$.

Répartition du budget et des dépenses de Lobbyisme Québec



	BUDGET	DÉPENSE RÉELLE
Rémunération	4 474 067,00 \$	4 718 929,11 \$
› Transport et communication	266 080,00 \$	282 682,25 \$
› Services professionnels et administratifs	1 361 079,00 \$	1 033 011,62 \$
› Loyers	383 468,00 \$	388 288,76 \$
› Fournitures et approvisionnement	86 837,00 \$	84 248,26 \$
› Amortissement	503 435,00 \$	473 279,25 \$
TOTAL BUDGET DE FONCTIONNEMENT	2 600 899,00 \$	2 261 510,14 \$
TOTAL BUDGET DES DÉPENSES	7 074 966,00 \$	6 980 439,25 \$
Amortissement (soustraire)	503 435,00 \$	473 279,25 \$
Immobilisations (ajouter)	60 000,00 \$	44 893,15 \$
TOTAL DES CRÉDITS	6 631 531,00 \$	6 552 053,15 \$

ACCESSIBILITÉ ET QUALITÉ DES SERVICES

Traitement des plaintes et des commentaires

Dans sa déclaration de services, Lobbyisme Québec s'engage à fournir des services accessibles et de qualité, qui répondent aux besoins et aux attentes des citoyens. Le corollaire de cet engagement implique la possibilité pour la clientèle insatisfaite de formuler des plaintes à la suite de services reçus. De plus, des commentaires peuvent être émis par la clientèle. Lobbyisme Québec assure une gestion efficace et uniforme des plaintes et des commentaires par une équipe dédiée.

Une plainte est l'expression d'une insatisfaction de la part d'un client en lien avec la prestation de services rendus par Lobbyisme Québec ou à la suite d'une décision administrative. Une plainte comporte un préjudice pour le client qui découle des services reçus. Un commentaire consiste pour sa part en une expression positive ou négative d'une opinion, d'une observation ou d'une remarque de la part d'un client en lien avec la prestation de services de Lobbyisme Québec.

Une plainte est recevable si elle relève de la compétence et de la responsabilité de Lobbyisme Québec. Toute demande qui ne relève pas de l'institution est classée non recevable et redirigée, au besoin, vers l'autorité compétente. Une plainte qui ne vise pas les services de Lobbyisme Québec est jugée non fondée. Une plainte est également jugée non fondée lorsque le client ne peut faire valoir aucun préjudice découlant des services reçus.

En 2024-2025, Lobbyisme Québec a reçu deux plaintes recevables ou fondées. Celles-ci ont été traitées dans les délais prévus. Quatre commentaires ont par ailleurs été formulés à Lobbyisme Québec durant la période de référence. L'ensemble des suggestions et des commentaires reçus ont été analysés puis transmis à qui de droit pour suivis appropriés.



ANNEXES

ANNEXE 1

Dossiers de surveillance des trois dernières années

	2024-2025	2023-2024	2022-2023
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	44	43	6
Nombre de dossiers ouverts durant l'exercice financier	185	371	236
Nombre de dossiers fermés durant l'année ¹²	202	370	199
Nombre de dossiers ayant mené à une inscription au registre	30	69	17
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'exercice financier	27	44	43

12. Inclut également les fermetures de dossiers ouverts dans une année financière précédente.

ANNEXE 2

Données de vérification et d'enquête des trois dernières années

		2024-2025	2023-2024	2022-2023 (AJUSTÉ) ¹³
VÉRIFICATIONS				
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	5	8	25
	À l'initiative du commissaire	32	16	11
	TOTAL	37	24	36
Nombre de dossiers ouverts au cours de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	16	9	10
	À l'initiative du commissaire	2	24	14
	TOTAL	18	33	24
Nombre de dossiers fermés ¹⁴ durant l'exercice financier	À la suite d'un signalement	1	12	28
	À l'initiative du commissaire	28	8	9
	TOTAL	29	20	36
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	20	5	8
	À l'initiative du commissaire	6	32	16
	TOTAL	26	37	24

13. Nouvelle méthode de calcul débutant en 2022-2023 : Les dossiers issus de plusieurs intrants (ex. : signalements multiples) et qui concernent une même entité sont maintenant comptabilisés en tant que dossier unique.

14. Inclut également les fermetures de dossiers ouverts dans une année financière précédente.

		2024-2025	2023-2024	2022-2023 (AJUSTÉ) ¹⁵
ENQUÊTES				
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	17	12	7
	À l'initiative du commissaire	25	24	24
	TOTAL	42	36	31
Nombre de dossiers ouverts au cours de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	0	7	14
	À l'initiative du commissaire	5	14	22
	TOTAL	5	21	36
Nombre de dossiers fermés ¹⁶ durant l'exercice financier	À la suite d'un signalement	6	2	9
	À l'initiative du commissaire	10	13	22
	TOTAL	16	15	31
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	11	17	12
	À l'initiative du commissaire	20	25	24
	TOTAL	31	42	36
Total des activités de vérification et d'enquête fermées		45	35	67
FINALITÉ DES DOSSIERS				
Nombre de dossiers ayant été soumis au DPCP pour l'imposition de sanctions pénales		3	5	4
Nombre de dossiers ayant mené à des mesures disciplinaires du commissaire		1	0	2

15. Nouvelle méthode de calcul débutant en 2022-2023 : Les dossiers issus de plusieurs intrants (ex. : signalements multiples) et qui concernent une même entité sont maintenant comptabilisés en tant que dossier unique.

16. Inclut également les fermetures de dossiers ouverts dans une année financière précédente.

ANNEXE 3

Suivi des dossiers pénaux et des jugements de Lobbyisme Québec en 2024-2025

Suivi des dossiers pénaux

DATE DE SIGNIFICATION DU CONSTAT	NOM	MANQUEMENT À LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME	PLAIDOYER	ÉTAT DU DOSSIER
13 janvier 2023	Vincenzo Chiara (Groupe Mach inc.)	8 manquements (articles 15, 17 et 60)	Non coupable 4 manquements 13 janvier 2023	4 constats retirés 3 septembre 2024
			Coupable 4 manquements 3 septembre 2024	4 déclarations de culpabilité Jugement rendu le 3 septembre 2024
24 septembre 2023	Geneviève Morin (Fondaction, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi)	3 manquements (articles 15, 17 et 60)	Non coupable 2 manquements 3 octobre 2023	2 constats retirés 10 décembre 2024
			Coupable 1 manquement 10 décembre 2024	1 déclaration de culpabilité Jugement rendu le 10 décembre 2024
15 avril 2024	Véronique Tremblay (Association des hôteliers du Québec)	2 manquements (articles 15, 17 et 60)	Non coupable 2 manquements 13 mai 2024	2 constats retirés 15 novembre 2024
20 décembre 2024	Tony St-Pierre (Xeos Imagerie inc.)	4 manquements (articles 25 et 61)	Non coupable 4 manquements 3 janvier 2025	Dossier ouvert à la cour 18 février 2025
6 mars 2025	Diane J. Brisebois (Conseil canadien du commerce de détail)	6 manquements (articles 15, 17 et 60)	Coupable 6 manquements 7 mai 2025	6 déclarations de culpabilité Jugement rendu le 7 mai 2025

Suivi des jugements

Bien que deux jugements aient été rendus au cours de l'exercice 2024-2025, aucun procès menant à un jugement écrit expliquant les motifs de la décision n'a eu lieu et ne peut être résumé.

ANNEXE 4

Application des lois et des politiques

Traitement des demandes de mesures de confidentialité

	2024-2025	2023-2024	2022-2023
Demandes reçues	18	11	25
Demandes totales traitées	17*	13**	24
› Demandes accordées	1	3	1
› Demandes refusées	7***	2	2
› Désistements	7	8	21****
› Mesures prolongées	1	1	—
› Mesures renouvelées	1	—	—
Demandes non traitées au 31 mars*	1	—	2
Mesures levées	2	1	—

Dans son *Engagement à l'égard des services offerts*, Lobbyisme Québec s'est engagée à traiter les demandes de mesures de confidentialité dans un délai de dix jours ouvrables à compter du moment où tous les documents requis pour son traitement lui ont été fournis. Des huit demandes pour lesquelles une décision a été rendue en 2024-2025, sept ont été traitées à l'intérieur de ce délai. Une demande complexe a nécessité un délai de traitement de 29 jours ouvrables. Le délai moyen de traitement incluant ce dossier complexe a été de 10,6 jours ouvrables. En excluant ce dossier, le délai moyen excluant ce dossier complexe passe à 8,4 jours ouvrables.

* Une demande a été soumise à la fin de l'exercice financier, de sorte qu'elle n'a pas pu être traitée avant la fin de celui-ci.

** Deux demandes non traitées reçues en fin d'année 2022-2023 ont été traitées en 2023-2024 en plus des 11 demandes reçues en cours d'année.

*** Une demande a été rejetée administrativement en raison d'un dossier incomplet.

**** La tenue du registre des lobbyistes est sous la responsabilité du commissaire au lobbyisme depuis le 13 octobre 2022. Depuis cette date, le commissaire reçoit toutes les demandes de mesures de confidentialité, sans que celles-ci ne soient filtrées au préalable, comme cela était le cas par le conservateur du registre afin que seules les demandes pour lesquelles il y a un projet d'investissement invoqué ne soient analysées par Lobbyisme Québec. Cela explique le nombre marqué de désistements en 2022-2023.

Suivi des divulgations d'actes répréhensibles

Notre institution s'est dotée, en 2017-2018, d'un guide d'application visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles. Celui-ci prend appui sur la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. En 2024-2025, aucune situation n'a été portée à l'attention de la responsable du suivi des divulgations, la secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles et de l'administration, ou de la responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité.

Rappelons que le 29 mai 2024, l'Assemblée nationale a procédé à l'adoption de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives*. Celle-ci modifie le mécanisme de divulgation des actes répréhensibles, renforce la protection contre les représailles et apporte des changements concernant les responsabilités relatives à l'éthique et à l'intégrité dans les organismes publics.

Ainsi, depuis le 30 novembre 2024, toute personne désirant faire une divulgation d'actes répréhensibles au sens de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* doit s'adresser au Protecteur du citoyen.

La fonction de responsable du suivi des divulgations a ainsi été abolie et, conformément à l'obligation prévue dans la Loi, une personne a été désignée à titre de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité.

Cette fonction, occupée par une ressource détentrice d'une maîtrise en éthique appliquée au sein de notre institution, permet de :

- › coordonner et de mettre en œuvre des mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles;
- › renseigner les employés sur la possibilité d'effectuer une divulgation et sur la protection contre les représailles prévue à la loi;
- › agir comme agent de liaison pour le Protecteur du citoyen en cas de vérification ou d'enquête en lien avec une divulgation ou une plainte pour représailles à la suite d'une divulgation.

Un nouveau guide explicatif ainsi qu'un nouvel aide-mémoire seront produits en appui des documents élaborés par le Protecteur du citoyen afin de permettre aux employés de bien comprendre le nouveau mécanisme de divulgation prévu ainsi que le rôle de la responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et politique de diffusion

Lobbyisme Québec est assimilée à un organisme public aux fins de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, article 3). Toutefois, en tant que personne désignée par l'Assemblée nationale, le commissaire au lobbyisme, en vertu de l'article 16.1 de cette loi, n'est pas assujéti à l'obligation de diffuser sur son site Web les documents ou les renseignements accessibles qui sont mentionnés au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Compte tenu de l'importance que revêtent la transparence et l'accès à l'information pour l'institution, celle-ci s'est dotée, en juillet 2010, de sa propre politique de diffusion de l'information et de protection des renseignements personnels. Elle a repris, en les adaptant, l'essentiel des dispositions du règlement sur la diffusion. Depuis juin 2017, la Politique de diffusion de l'information de Lobbyisme Québec, qui remplace celle de 2010, est en vigueur. Cette politique a été révisée en septembre 2023 pour tenir compte de modifications apportées à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les documents devant faire l'objet d'une diffusion en 2024-2025, en vertu de la politique de diffusion, sont accessibles sur le site Web de Lobbyisme Québec¹⁷, sous l'onglet « Accès à l'information » de chacune des sections propres aux clientèles, soit « Lobbyiste », « Titulaire d'une charge publique » et « Citoyen et médias ».

Traitement des demandes d'accès à l'information

En 2024-2025, Lobbyisme Québec a reçu huit demandes d'accès à des documents et elle a répondu à une demande reçue à la toute fin de l'exercice 2023-2024 :

- › une demande a été acceptée en totalité;
- › trois demandes ont été acceptées partiellement, certains renseignements et documents ayant été refusés conformément aux articles 2, 20, 22, 23, 24, 31, 33, 36, 37, 38, 39, 48, 53 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1;
- › quatre demandes ont été refusées conformément à l'article 2(3°) de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ou en raison du fait que les documents demandés étaient inexistant;
- › une demande a fait l'objet d'un désistement.

Des huit demandes traitées en cours d'année, sept l'ont été dans le délai maximal de 20 jours fixé par la Loi. Dans l'autre cas, Lobbyisme Québec a bénéficié du délai de prolongation de dix jours prévu par celle-ci. Le délai moyen de réponse pour l'ensemble de ces demandes a été de 13,75 jours.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels au sein de l'institution

Au cours de l'exercice 2024-2025, les activités suivantes relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (AIPRP) ont été menées au sein de l'institution :

- › Une évaluation éthique et une analyse du questionnaire destiné aux candidats souhaitant devenir membres du Comité consultatif de Lobbyisme Québec ont été effectuées par le comité AIPRP en avril 2024.
- › Une publication électronique et un feuillet d'information ont été diffusés aux employés pour les aider à identifier les renseignements personnels et confidentiels.

17. LOBBYISME QUÉBEC. Accès à l'information, [En ligne : <https://lobbyisme.quebec/a-propos/services/acces-a-linformation/>]. (Consulté le 1^{er} avril 2025).

- › Une publication électronique a été diffusée pour rappeler aux employés ce qu'est un incident de confidentialité et ce qui doit être fait si un tel incident survient.
- › Des webinaires offerts par le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité ont été suivis par des membres du personnel. Ces webinaires portaient sur :
 - les communications sans consentement;
 - les 12 principes fondamentaux en matière de protection des renseignements personnels;
 - l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée;
 - la préparation d'une audition devant la Commission d'accès à l'information.
- › Des formations obligatoires portant sur la cyberdéfense (*La sécurité des appareils mobiles, L'hameçonnage, Les virus et rançongiciels, L'ingénierie sociale ou l'art de la manipulation*) et sur la protection des renseignements personnels ont été données aux nouvelles ressources embauchées en cours d'année.

Charte de la langue française

Suivant les modifications apportées¹⁸ à la Charte de la langue française (Charte), l'ensemble des personnes désignées ainsi que l'Assemblée nationale y sont désormais assujetties, et ce, depuis le 1^{er} juin 2023. Afin de remplir ses nouvelles obligations prévues à la Charte, Lobbyisme Québec a adopté une directive provisoire, entrée en vigueur à cette date, qui visait notamment à préciser les lignes directrices relatives à l'utilisation d'une autre langue que le français au sein de l'institution et à s'assurer du respect de son devoir d'exemplarité. Cette directive a été mise en place de manière

provisoire dans le but d'accorder à l'institution un délai suffisant pour documenter et analyser ses besoins réels en matière d'utilisation d'une autre langue que le français. Suivant cette analyse, Lobbyisme Québec a adopté sa Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2024. Cette directive vient bonifier la directive provisoire en précisant la nature des situations où Lobbyisme Québec entend utiliser une autre langue que le français, conformément aux dispositions de la Charte.

Lobbyisme Québec est également assujettie à la *Politique linguistique de l'État* adoptée par le gouvernement, sous réserve de dispositions particulières prévues par le commissaire à la langue française. Cette politique exprime les grandes orientations (la promotion, le rayonnement, l'utilisation et la protection de la langue française) sur la façon d'utiliser la langue française de manière exemplaire.

Sur la base de ces orientations, M^{me} Émilie Giguère, secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles et de l'administration, a été nommée émissaire en 2023, rôle qu'elle occupe toujours. À ce titre, elle sensibilise entre autres le personnel sur l'utilisation exemplaire de la langue française et lui communique les informations pertinentes à ce sujet. Avec l'accord du commissaire à la langue française, Lobbyisme Québec n'a instauré aucun comité permanent, notamment en raison de son faible effectif.

De plus, l'année 2024-2025 a permis aux institutions parlementaires et au commissaire à la langue française de compléter leur collaboration dans la détermination des objectifs d'exemplarité et des indicateurs propres aux institutions parlementaires permettant d'en mesurer l'atteinte. Le tableau suivant répertorie les activités réalisées par Lobbyisme Québec en 2024-2025 pour mettre en œuvre sa directive et la Politique linguistique de l'État, en se basant sur ces indicateurs et sur les objectifs d'exemplarité à atteindre.

18. Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (LQ 2022, chapitre 14)

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS
1. Promotion d'un français de qualité	Promouvoir des outils encourageant, soutenant et favorisant l'emploi d'un français de qualité au sein de l'institution parlementaire	Actions de promotion d'un français de qualité (capsule, infolettre interne, section Intranet, etc.) mises en œuvre par une institution parlementaire à l'intention de son personnel	› Mise à la disposition du personnel de la banque de dépannage linguistique de l'OQLF sur l'intranet de Lobbyisme Québec › Renouvellement sur tous les postes de travail de la licence d'utilisation du logiciel Antidote, permettant au personnel d'obtenir de l'aide linguistique pour la rédaction de courriels, de textes et d'autres documents › Lancement d'un projet pilote permettant au personnel d'utiliser l'application Microsoft Copilot, notamment afin de bonifier la rédaction de courriels, de textes et d'autres documents grâce à l'intelligence artificielle › Soutien aux études universitaires en révision linguistique d'un membre du personnel
2. Valorisation de la langue française dans les actions externes de l'institution parlementaire	Valoriser la langue française dans les actions externes de l'institution parlementaire	Actions de rayonnement externe, notamment internationales, lors desquelles une institution parlementaire met en valeur la langue française	› Création d'une section « Langue française » sur notre site Web présentant le cadre normatif s'y rapportant et notre reddition de comptes › Mention honorable aux OCTAS 2024 dans la catégorie « Français dans les TI » pour son projet « Réalisation de la plateforme de divulgation des activités de lobbyisme, Carrefour Lobby Québec! » et affichage de cette mention sur la page d'accueil de Carrefour Lobby Québec
3. Utilisation et protection de la langue française	Assurer la connaissance, par le personnel, des obligations d'exemplarité de l'institution parlementaire	Actions réalisées par l'institution parlementaire pour faire connaître les obligations de la Charte de la langue française auprès du personnel	› Révision de la <i>Directive provisoire relative à l'utilisation d'une autre langue que le français</i>, ainsi remplacée le 1^{er} juin 2024 par la <i>Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français</i>, dépôt de cette directive révisée dans l'intranet de Lobbyisme Québec et annonce faite aux employés à cet égard › Dispensation de formations particulières (4) sur la directive révisée offerte à différentes directions ou à divers membres ou nouveaux membres du personnel

Éthique et déontologie

Les changements apportés à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (LFDAROP) et entrés en vigueur le 30 novembre 2024 ont eu pour effet, notamment, d'abolir la fonction de responsable du suivi des divulgations, pour la remplacer par la fonction de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI). Tel que requis par la LFDAROP et conformément à la *Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité*, qui prévoit notamment les modalités relatives à la désignation de cette

fonction, Lobbyisme Québec a désigné une ressource, détentrice d'une maîtrise en éthique appliquée, à titre de RGEI.

Les fonctions de RGEI reposent essentiellement sur la coordination et la mise en œuvre de mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles relatives à une divulgation. À cet effet, notre RGEI doit renseigner les membres du personnel sur la possibilité d'effectuer une divulgation et sur la

protection contre les représailles. Cette ressource agit également comme agent de liaison en cas de vérification ou d'enquête menées par le Protecteur du citoyen.

À terme, la fonction de RGEI reprendra l'ensemble des responsabilités dévolues à la fonction de répondante en éthique. Ce transfert est d'ailleurs déjà bien entamé au sein de Lobbyisme Québec.

Notre RGEI, appuyée dans ses tâches par la secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles et de l'administration, a suivi la formation obligatoire offerte aux RGEI par le Secrétariat du Conseil du trésor et est demeurée membre du Comité consultatif du réseau des répondants en éthique. Elle poursuit par ailleurs sa formation continue via le Programme de formation en éthique organisationnelle et en intégrité publique.

Au cours de l'année 2024-2025, trois demandes en service-conseil liées à des questions d'éthique et d'intégrité ont été traitées.

De plus, en soutien au comité sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, une évaluation éthique d'un questionnaire destiné aux candidats souhaitant devenir membres du Comité consultatif de Lobbyisme Québec a été réalisée. Enfin, les membres du personnel sont informés qu'ils peuvent en tout temps acheminer, en toute confidentialité, les questions qu'ils souhaiteraient aborder avec les conseillères en éthique. Une messagerie institutionnelle confidentielle a été créée à cet effet.

Politique concernant la santé des personnes au travail

L'application de la *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise* s'est traduite, entre autres, par l'organisation de la séance annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière, à l'automne 2024. L'application du Programme d'aide aux employés s'est également poursuivie. Ce programme dont bénéficie le personnel de Lobbyisme Québec offre, sur une base confidentielle, un soutien aux employés aux prises avec des difficultés personnelles ou professionnelles susceptibles d'influencer leur comportement et leur rendement au travail ainsi que leur qualité de vie. Il est basé sur l'entente déjà conclue avec le Secrétariat du Conseil du trésor.

Lobbyisme Québec reconnaît par ailleurs l'influence positive de la santé et du bien-être sur la qualité de vie au travail. L'organisation affirme sa volonté d'encourager le personnel à prendre sa santé en charge grâce à l'adoption, en 2020, d'un programme d'incitation à l'activité physique. Celui-ci permet au personnel de bénéficier d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 100 \$ pour l'inscription à des activités physiques encadrées, supervisées et pratiquées sur une base régulière ou à un événement sportif officiel. Dix-sept personnes se sont prévaluées de ce programme au cours de l'année financière 2024-2025.

Loi sur le développement durable

Bien que Lobbyisme Québec ne soit pas assujettie à la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1), elle adopte un cadre de gestion qui s'inscrit dans la recherche d'un tel développement. En vue de mettre en œuvre l'un des principes énoncés dans cette loi, soit le principe de « production et consommation responsables », l'organisation utilise du papier recyclé à 100 % pour ses impressions et incite ses employés à en limiter le nombre. Le travail en mode hybride a d'ailleurs grandement contribué à réduire notre utilisation du papier et à favoriser une gestion documentaire sur support numérique.

Les membres du personnel ont intégré dans leurs pratiques la récupération des matières recyclables et l'économie d'énergie relative à l'éclairage. La salle des employés comporte aussi un îlot de récupération des matières recyclables incluant le plastique, le verre et le métal et des matières compostables. En outre, un service de recyclage des dosettes de café utilisées dans la cafétéria est à la disposition des employés.

Par ailleurs, depuis notre déménagement, un espace de rangement sécurisé pour vélos est mis à la disposition de nos cyclistes par le propriétaire de l'immeuble, moyennant certains frais. L'emplacement de nos bureaux, sur la colline Parlementaire, favorise d'ailleurs une plus grande accessibilité au transport collectif pour l'ensemble de nos employés, leur offrant ainsi un mode de transport durable.

